

Curis-au-Mont-d'Or, Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes

Ruisseau du Thou et Réfection du mur de soutènement de la RD73

sous la direction de

Michel Goy



Code opération
2212439

Code INSEE
69071

Arrêté de prescription
2016-1114

Code Inrap
DI116628

Inrap Auvergne-Rhône-Alpes

Janvier 2017

Page de couverture

Fac-similé du tableau de J.-B. Lallemand, daté de 1774

Curis–au–Mont–d'Or, Rhône, Auvergne–Rhône–Alpes

Ruisseau du Thou et Réfection du mur de soutènement de la RD73

Sous la direction de

Michel Goy

avec la collaboration de

Patricia Constantin

François Vaireaux

Code opération
2212439

Code INSEE
69071

Arrêté de prescription
2016–1114

Code Inrap
D116628

Inrap Auvergne–Rhône–Alpes

11, rue d'Annonay, 69675 Bron cedex

Tél. 04 72 12 90 00

rhone–alpes–auvergne@inrap.fr

Janvier 2017



Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

9	Fiche signalétique
10	Mots-clefs des <i>thesaurus</i>
11	Intervenants
12	Notice scientifique
13	Tableau récapitulatif des résultats
13	Fiche d'état du site
14	Localisations de l'opération : 1/250 000, 1/25 000 et cadastrale
17	Arrêté de prescription
21	Projet Inrap du diagnostic
25	Approbation du projet
26	Arrêté de désignation du responsable de l'opération

II. Résultats

31	1. Introduction
	1.1. Circonstances de l'intervention, objectifs scientifiques et méthodologie
	1.2. Objectifs scientifiques
32	1.3. Principes méthodologiques et documentation scientifique
	1.3.1. Mobilier et documentation scientifique
	1.4. État des connaissances avant l'opération
33	1.4.1. Contexte géographique
	1.4.2. Contexte archéologique et historique
34	1.4.3. Contexte géomorphologique (cf. Goy, Franc, 2016 : 36–38)
	1.4.4. Contexte historique
35	1.4.5. Histoire et iconographie du jardin aux XVIII ^e et XIX ^e s.
38	1.5. Stratégie et méthodes mises en oeuvre
	1.5.1. Technique de sondage
	1.5.2. Enregistrement et archivage des données
	1.5.3. Étude documentaire
39	2. Résultats
	2.1. Description des sondages
	2.1.1. Les sondages

41 **3. Conclusion**42 **Sources et bibliographie**43 **Annexe scientifique****Annexe 1 : Archives départementales du Rhône**45 **Les illustrations**

Table des illustrations

45 11 illustrations

56.

III . Inventaires techniques

61 **Les inventaires réglementaires****Tableau des inventaires**

62 Inventaire des entités archéologiques : US

63 Inventaire des documents graphiques

64 Inventaire des documents photographiques numériques

67 Inventaire de la documentation informatique

67 Inventaire de la documentation écrite

68.

I. Données administratives, techniques et scientifiques



Fiche signalétique

Localisation

Région
Rhône-Alpes

Département
Rhône

Communes
Curis-au-Mont-d'Or

Adresse ou lieu–dit
Ruisseau du Thou et Réfection du
mur de soutènement de la RD73

Codes

code INSEE
69071

Code opération Patriarche
2212439

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

Système RGF93 / CC46
x : 848 850 – 848 900
y : 6427 825 – 6427 775
z : 109,20 m IGN69 - ngf

Références cadastrales

Commune
Curis-au-Mont-d'Or

Année
2014

Section(s)
AI

Parcelle(s)
44p

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Situé en zonage archéologique

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
n° 2016-1114 du 17/10/2016

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
n° 2017/11 du 02/01/2017

Numéro Inrap de l'opération
D116628

Propriétaires du terrain

Syndicat Mixte des Monts d'Or,
225 avenue du Général de Gaulle,
69760 LIMONEST

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

La Métropole Grand Lyon,
Direction de l'Eau, CS 3569,
20 rue du Lac,
69505 LYON CEDEX 03

Nature de l'aménagement

Projet de construction, aménagement,
travaux

Opérateur d'archéologie

Inrap Rhône-AlpesAuvergne

Responsable scientifique de l'opération

Michel Goy

Organisme de rattachement

Inrap Auvergne-Rhône-Alpes
11 rue d'Annonay
69675 Bron cedex

Dates d'intervention sur le terrain

du 10/01/2017 au 10/01/2017

Surface totale du projet d'aménagement

555 m²

Surface diagnostiquée

34 m²

Pourcentage diagnostiqué

6,12 %

Lieu de dépôt temporaire du matériel archéologique

Inrap, direction interrégionale
Rhône-Alpes–Auvergne, Bron.

Financement

Loi de 2003 - redevance

Informations sur la composition du rapport

Nombre de volume
1
Nombre de figures
11
Nombre de pages
68
Nombre d'annexe
1

Mots-clefs des *thesaurus*

Chronologie

- Paléolithique**
- inférieur
 - moyen
 - supérieur
 - Méolithique et Epipaléolithique
- Néolithique**
- ancien
 - moyen
 - final
 - récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
 - ancien
 - moyen
 - final
 - Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle
 - Non daté

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agricole
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Habitat (torchis)
- Autre ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - Mouture
 - Prélèvement
 - Autre (scories)

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Archives

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques
Luc Françoise dit Miret, SRA	Ingénieur d'étude en charge du dossier en Auvergne-Rhône-Alpes
David Pelletier, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique (DAST)
Sophie Nourissat, Inrap	Déléguée aux DAST
Michel Goy, Inrap	Responsable scientifique de l'opération

Intervenants administratifs

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques
Frédéric Letterlé, DRAC	Conservateur du Service régional de l'archéologie en Auvergne-Rhône-Alpes
Marie-Agnès Gaidon-Bunuel, DRAC	Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe en Auvergne-Rhône-Alpes
Jacques Clair, Inrap	Directeur interrégional Inrap Auvergne-Rhône-Alpes
-, Inrap	Sécrétaire général Inrap Auvergne-Rhône-Alpes

Équipe de fouille

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération	Nbre de jours
Michel Goy, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	Responsable scientifique de l'opération, sondages, photographies, dessins	1+1 (prépa)
Patricia Constantin, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Sondages, photographies, relevés	1
Véronique Vachon, Inrap	Chargée d'opération et de recherche	Topographie	1

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération	Nbre de jours
Michel Goy, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	Responsable scientifique, rédaction	4
Patricia Constantin, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Inventaires	1
Véronique Vachon, Inrap	Chargée d'opération et de recherche	Topographie	0,5
François Vaireaux, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	D.A.O.	2
Ghislaine Macabéo, Inrap	Chargée d'opération et de recherche	Réalisation maquette P.A.O.	1

Intervenants techniques

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération	Nbre de jours
Véronique Bastard, Inrap	Assistante technique	Logistique du chantier	
Entreprise Mitthieux	Terrassements mécaniques	pelle mécanique	1
Entreprise -	Infrastructures de chantier	-	-

Notice scientifique

Auteur : Michel Goy (Inrap)

Numéro d'OA (opération archéologique) : 2212439

Responsable d'opération : Michel Goy (Inrap)

Nature de l'opération : OD du 10/01/2017 au 10/01/2017

Couverture géographique : Auvergne-Rhône-Alpes > Rhône > Curis-au-Mont-d'Or

Code INSEE de la commune : 69071

Mots clés du *thésaurus* : structures agraires, mur

Chronologie : XVIII^e s. et XIX^e s.

Peuples et cités : –

Keywords : –

Titre : Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône, Curis-au-Mont-d'Or

Sous-titre : Ruisseau du Thou et Réfection du mur de soutènement de la RD73

Le diagnostic archéologique réalisé à Curis-au-Mont-d'Or (Rhône), sur la parcelle AI 44p, a été prescrit dans le cadre du projet d'aménagement futur du ruisseau du Thou et de la réfection du mur de soutènement de la R.D.73. S'agissant du talus supportant l'accotement de la chaussée, les trois sondages ont été ouverts perpendiculairement à la voirie actuelle. Lors du diagnostic réalisé en 2016, les contours d'un jardin régulier avec niveau de jardin, fontaines, murs et aménagements internes avaient été mis en évidence.

Les sondages de 2017 ont permis de dégager partiellement le mur nord très arasé de clôture du jardin, contre lequel coulait le ruisseau du Thou jusqu'à la fin du XIX^e s., comme il est indiqué dans le plan Curieux de 1885. Presque en pied du talus, les contours d'un mur est-ouest ont été perçus dans les trois sondages recouverts par un niveau de terre végétale, lui-même scellé par un remblai hétérogène formé d'éboulis et de remblais liés à la réfection de la chaussée. Le niveau de l'ancienne terre de jardin du XVIII^e s. a également été retrouvé dans les sondages. L'analyse de la documentation iconographique fournie par le plan Morand de 1770, le tableau de Lallemand de 1774 et le plan-terrier de 1783 ont fourni de précieux renseignements sur l'évolution du jardin et de ses abords, et notamment le ruisseau du Thou qui coulait à l'emplacement de la voirie actuelle contre le mur ouest du jardin, comme l'indiquent le plan du service hydraulique de 1880 et le plan Curieux de 1885, avant que le cours du ruisseau ne soit déplacé et détourné en aval de son tracé initial. L'ancien jardin régulier est transformé à l'extrême fin du XIX^e s., sans doute lors de l'occupation par l'atelier du lyonnais Gabriel Luizet (1846-1922), en jardin potager et en pré. Afin de prévenir des divagations du ruisseau du Thou, celui-ci est canalisé et séparé de la voirie en 1880-1881, par un radier maçonné concave construit contre le mur ouest du jardin potager pour éviter les affouillements de l'eau et les débordements. La réfection de la voirie et l'installation d'un accotement à l'époque contemporaine semblent avoir affecté les abords du mur de clôture du jardin, tout en le protégeant partiellement.

Illustration : –

Légende : Fac simulé d'un extrait du tableau de J.-B. Lallemand, 1774.

Crédits : –

Bibliographie :

Goy 2017

Goy (M.) : *Curis-au-Mont-d'Or (Rhône), Ruisseau du Thou et Réfection du mur de soutènement de la RD73*, Rapport de diagnostic. Bron : Inrap ARA, 2017, 68 p.

Tableau récapitulatif des résultats

Chronologie	Structures	Mobilier	Interprétation
XVIIIe s.	jardin régulier clos de murs	iconographie	aménagement du jardin
XIXe s.	captage ruisseau, aménagement bassin	iconographie	bassin

Fiche d'état du site

À l'issue du diagnostic, tous les sondages ont été rebouchés conformément aux prescriptions du cahier des charges.

N° sondage	N° US	Niveau d'apparition des vestiges	Épaisseur des niveaux
1	4	223,64 m NGF	0,40 m
1	6	223,60 m NGF	0,25 m
1	7	223,41 m NGF	0,30 m
2	11	222,63 m NGF	0,76 m
2	12	221,85 m NGF	0,14 m
2	15	221,85 m NGF	0,55 m
3	16	222,52 m NGF	0,50 m
3	9	222,35 m NGF	0,36 m
3	10	221,79 m NGF	0,18 m

Pièces complémentaires : localisations

Auvergne-Rhône-Alpes

Rhône, Ruisseau du Thou et Réfection du mur de soutènement de la RD73

x : 848 850 – 848 900

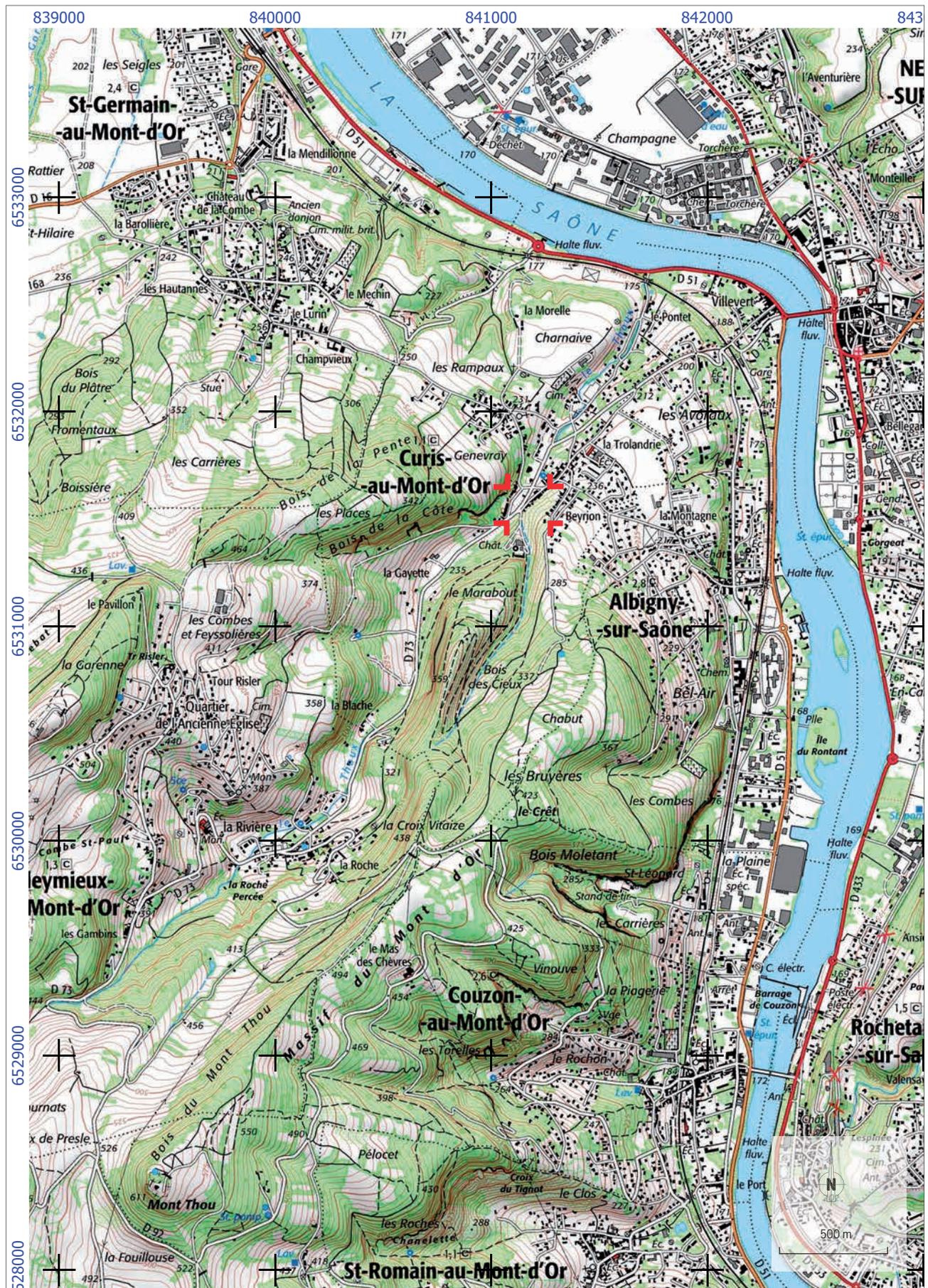
y : 6427 825 – 6427 775

z : 109,20 m IGN69-NGF



Fig. A : Localisation du site sur fond de carte régionale 1/250 000

Source : Direction de la communication Rhône-Alpes/Inrap ; D.A.O. : Gh. Macabéo/Inrap



CartoExplorer 3 – Copyright IGN – Projection Lambert II étendu / NTF – Echelle 1:25 000 – Grille Lambert 93 / RGF93, ©FRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

Fig. B : Localisation du site sur fond I.G.N. 1/25 000

Source : I.G.N. ; QGIS 2.8 et D.A.O. : Gh. Macabéo

Arrêté de prescription



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle Architecture et patrimoines
Service régional de l'archéologie

D 116628

Arrêté n° 2016-1114 du 17 octobre 2016

portant prescription de diagnostic archéologique

LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 pris en application de l'article R523-64 du Code du Patrimoine, portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Michel DELPUECH à compter du 1^{er} janvier 2016, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2016, portant organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Michel Prosic en qualité de directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-430 du 3 octobre 2016, portant délégation de signature à Monsieur Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Eric Bultel, directeur adjoint des affaires culturelles et à Monsieur Pascal Mignerey, directeur adjoint, responsable du pôle architecture et patrimoine ;

VU l'arrêté n° 2016-09 du 4 octobre 2016 portant subdélégation à Monsieur Stéphan Soubranne, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles, à Monsieur Frédéric Letterlé, conservateur régional de l'archéologie et à Mme Marie-Agnès Gaidon-Bunuel et à Mme Claudine Girardy-Caillat, conservatrices régionales adjointes de l'archéologie ;

VU le dossier de Projet de construction, d'aménagement ou de travaux déposé auprès de la direction régionale des affaires culturelles, service régional d'archéologie, sous le n° non référencé, par LA METROPOLE GRAND LYON - M. Christian DEBIESSE, 20 Rue du lac - CS 33569- 69505 LYON Cedex 03, reçu le 14/10/16 (SRA : 32469) ;

Direction régionale des affaires culturelles – Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent – 69283 LYON Cedex 01
Tél. : 04.72.00.44.00 – Fax : 04.72.00.43.30 – www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : présence potentielle de l'ancien jardin du château de la Trolanderie ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Département : RHONE
Commune : Curis-au-Mont-d'Or
Lieu-dit : Ruisseau du Thou et Réfection du mur de soutènement de la RD73
Cadastre : section(s) / parcelle(s) : A1 44p

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 555 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Aménageur : Grand-Lyon, Direction de l'eau, représentée par M. Christian Debiesse, 20 rue du Lac, CS 3569, 69505 Lyon cedex 03.

Article 2 :

La réalisation du diagnostic sera attribuée au Service Archéologique de la Ville de Lyon s'il en fait la demande ou à l'Institut National de recherche archéologiques préventives (INRAP).
Après désignation du ou des responsables scientifiques par l'Etat, le diagnostic sera réalisé, conformément au projet d'intervention élaboré par le Service Archéologique de la Ville de Lyon ou par l'INRAP, suivant les objectifs scientifiques et principes méthodologiques décrits ci-dessous.

Le diagnostic archéologique comprend une phase de prospections, de travaux de terrain, une phase d'étude, et s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus. Celui-ci devra être rendu en 6 exemplaires papier, dont un non broché et 1 CD-Rom en version pdf.

L'opérateur ainsi désigné soumettra au Préfet de région, Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté.

Article 3 :

Objectifs scientifiques :

Le secteur concerné par l'aménagement est situé à environ 300 mètres au nord-est du tracé de l'aqueduc antique du Mont d'Or et en bordure immédiate du château de la Trolanderie. Cet édifice qui semble remonter au XIV^e s. a été remanié au fil du temps y compris dans un passé récent où il a fait l'objet d'un vaste projet de restructuration intérieure. Le château dispose d'un jardin dont il est fait mention en 1740. Les vestiges de ce jardin ont été partiellement retrouvés dans la prairie qui borde la RD n°73 à l'occasion du diagnostic réalisé par l'Inrap. L'intervention devra permettre d'identifier la présence éventuelle du jardin vers l'ouest, sous le talus qui borde la route.

La présence et la caractérisation d'une occupation anthropique toutes périodes confondues sera recherchée. Les observations géomorphologiques permettant de définir les modes de mise en place et d'évolution du site seront également à rechercher.

Des prélèvements de bois ou de végétaux éventuellement présents dans les sondages donneront lieu à des analyses en vue de datation ou de détermination.

Article 4 :

Principes méthodologiques :

Des sondages devront être réalisés sur l'emprise du projet pour mettre en évidence les différents niveaux d'occupation présents sur le site et caractériser l'épaisseur stratigraphique des vestiges.

Ces sondages seront descendus à la cote du projet de terrassement, selon les indications qui seront communiquées par le maître d'ouvrage des travaux. Leur mise en œuvre devra respecter les consignes de sécurité qui devront être définies par l'aménageur et communiquées à l'opérateur (présence de la route immédiatement à proximité)

Article 5 :

Responsable scientifique :

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : archéologue spécialiste des jardins.

Article 6 :

Dans un délai de trois mois à compter de la réception du rapport de diagnostic, le préfet de région pourra notifier les éventuelles prescriptions à mettre en œuvre à la suite de ce diagnostic (fouille archéologique préventive, modification de la consistance du projet, remblai de protection, prescription de conservation...).

Article 7 :

Mobilier et documentation scientifique :

L'inventaire du mobilier archéologique, inclus dans le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice des droits de propriété appartient à la personne physique ou morale propriétaire du terrain visé à l'article 1^{er} du présent arrêté, à la date de découverte du mobilier archéologique.

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur désigné le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase de terrain du diagnostic. Il est responsable de la sécurité des objets et de leur bonne conservation le temps de cette étude.

Tous les matériaux sensibles dont la liste suit doivent impérativement et immédiatement, dès le stade du terrain, être dirigés vers des laboratoires de restaurations possédant les qualifications adéquates :

- bois
- métaux (avec radiographies systématiques de tous les objets, rendues avec les archives scientifiques, en négatif et au format numérique).
- matières organiques fossilisées (lignite, ambre, jais, etc.)

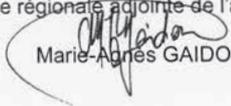
A la remise du rapport et, au plus tard, à l'expiration du délai de deux ans, le mobilier et la documentation scientifique constituée au cours de l'opération sont remis à l'État.

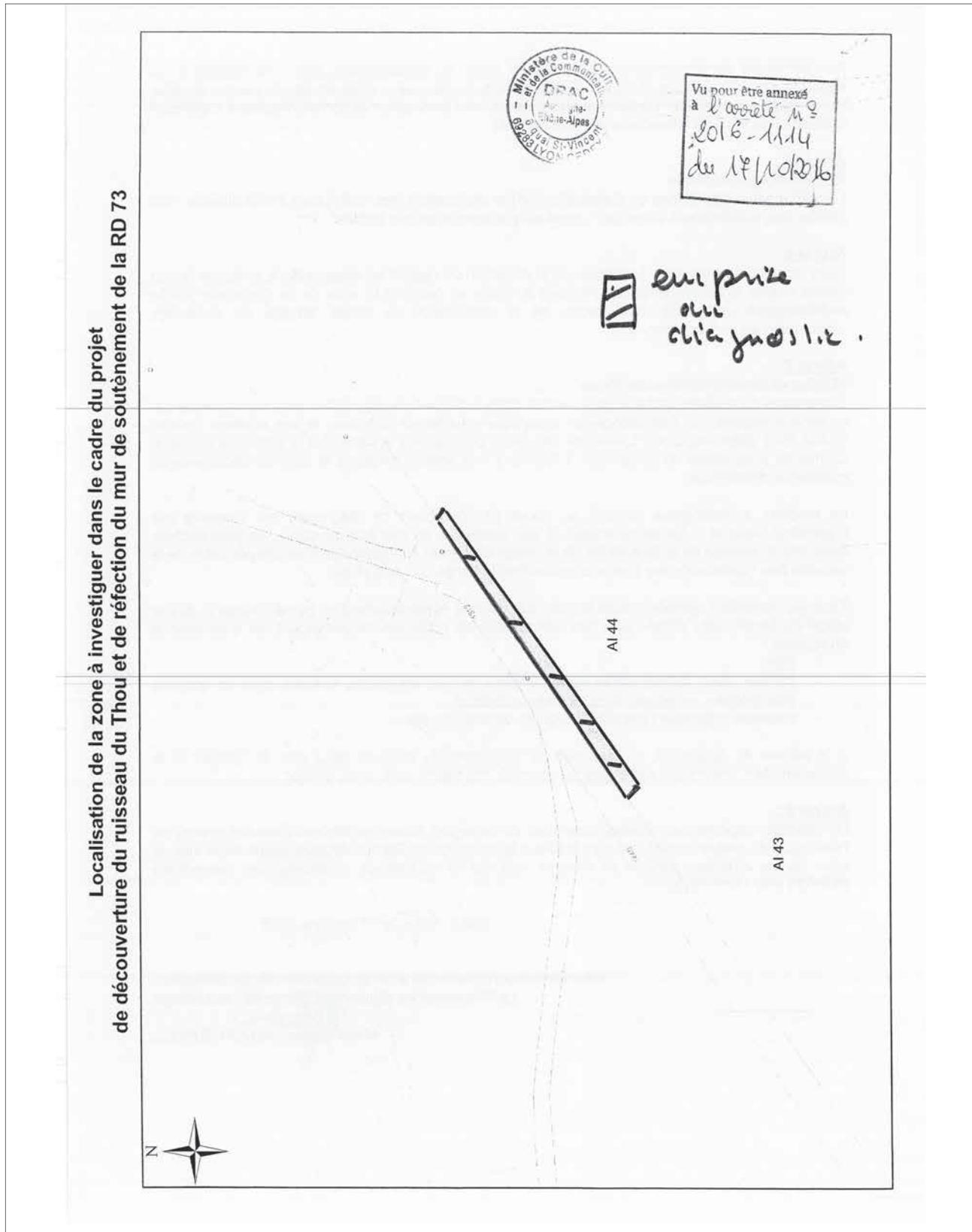
Article 8 :

Le directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la directrice du Service Archéologique de la Ville de Lyon ou au directeur général de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) et à l'aménageur.

Fait à Lyon, le 17 octobre 2016

P/Le Directeur régional des affaires culturelles et par délégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie


Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL



Projet scientifique d'intervention (PSI) – Inrap



PROJET D'OPERATION DE DIAGNOSTIC

Réf. Projet : D116628
SN

1. IDENTIFICATION :

SITE : route des Monts d'or Ruisseau de Thou
COMMUNE : Curis-Au-Mont-d'or
DEPT. : 69
REF. CADASTRALES : AI 44p
MAITRE D'OUVRAGE : La Métropole Grand Lyon
SURFACE A DIAGNOSTIQUER : 555 m²
TYPE DE L'OPERATION : rural
DATE RÉCEPTION PRESCRIPTION : 26/10/2016
DATE DU PROJET : 14 novembre 2016
TYPE D'AMENAGEUR : Public
TYPOLOGIE DE L'AMENAGEMENT : rivière

2. OBJECTIFS

La prescription de l'Etat assigne aux objectifs suivants :

- Identifier l'extension potentielle du jardin du château de la Trolanderie
- Mise en évidence de la nature et de l'organisation des vestiges archéologiques, toutes périodes confondues, présents sur le site.

3. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

3.1. Principes généraux

L'intervention se déroule en deux temps :

- la phase dite phase terrain qui correspond aux travaux de terrassement et de fouille réalisés sur le site ;
- la phase dite phase d'étude qui englobe la saisie et l'analyse descriptive des données archéologiques par le responsable d'opération, la réalisation des illustrations par un dessinateur spécialisé en DAO ainsi que la rédaction de la synthèse chronologique et la restitution du site au sein des problématiques historiques locales et régionales.

3.2. Préalables

- Piquetage de l'emprise

3.3. Mise en oeuvre du diagnostic

Les sondages seront réalisés à l'aide d'une pelle chenillée 15/20T équipée d'un godet lisse de 2 m de largeur. Pour des raisons de sécurité, les sondages seront perpendiculaires à la chaussée existante et seront positionnés au minimum à 1 m de distance du bord de cette chaussée. Ils devront atteindre les niveaux stériles du terrain naturel. Leur implantation, leur profondeur et leur géométrie seront adaptées aux exigences scientifiques de l'intervention.

Les aménagements anthropiques découverts seront relevés en plan, et éventuellement en élévation. Des coupes ou logs stratigraphiques seront relevés dans tous les sondages, même négatifs.

La documentation de fouille (mobilier, matériel biologique, prélèvements, photographies, minutes et documents écrits) sera inventoriée en conformité avec **l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opération archéologique**. Le mobilier sera traité, conditionné et traité conformément aux instructions stipulées dans **l'Arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu de diagnostics et fouilles archéologiques**.

Des prélèvements à but de datation radiocarbone et/ou analyse seront effectués.

3.4. Etat du terrain en fin d'intervention

Les tranchées seront rebouchées sommairement sans compactage avec tri des terres.

4. MOYENS

La préparation du chantier (formalités administratives, prise de connaissance des modalités d'intervention, organisation du chantier et préparation logistique) sera effectuée en 1 jour par le RO (responsable d'opération).

La **phase de terrain** sera mise en oeuvre sur une durée de 1 jours ouvrés, par l'équipe suivante :

- 1 pelle chenillée équipée d'un godet de 2 m de largeur min. durant 1 jour (hors rebouchage)

- 1 RO et 1 technicien durant 1 jour
- 1 topographe 1 jour

D'une durée de 2 jours, la **phase de rapport** sera réalisée par :

- 1 RO durant 2 jours
- 1 technicien spécialisé (DAO) durant 1 jour
- 1 technicien spécialisé (PAO) durant 1 jour
- 1 technicien (saisie inventaires, traitement mobilier) durant 1 jour
- spécialistes mobilier : 1 jour en option
- 1 topographe durant 0,5 jour

Provision pour analyses

Une enveloppe de 600 euros sera provisionnée pour couvrir les frais d'analyses réalisées par des partenaires extérieurs (datations radiocarbone, anthracologie, traitement des éléments métalliques...).

4.5. Bilan des moyens

Moyens Humains (j/h)	RO	Tech.	Spéc. Mob.	Topo.	DAO	PAO	Total
Préparation	1						1
Terrain	1	1		1			3
Rapport	2	1	1	0,5	1	1	5,5 + 1
Total	4	2	1	1,5	1	1	9,5 + 1

Moyens terrassement	Fouille	Rebouchage	Total
1 Pelle 15/20T	1	1	2

5. DELAIS DE REALISATION

Durée terrain : 1 jour

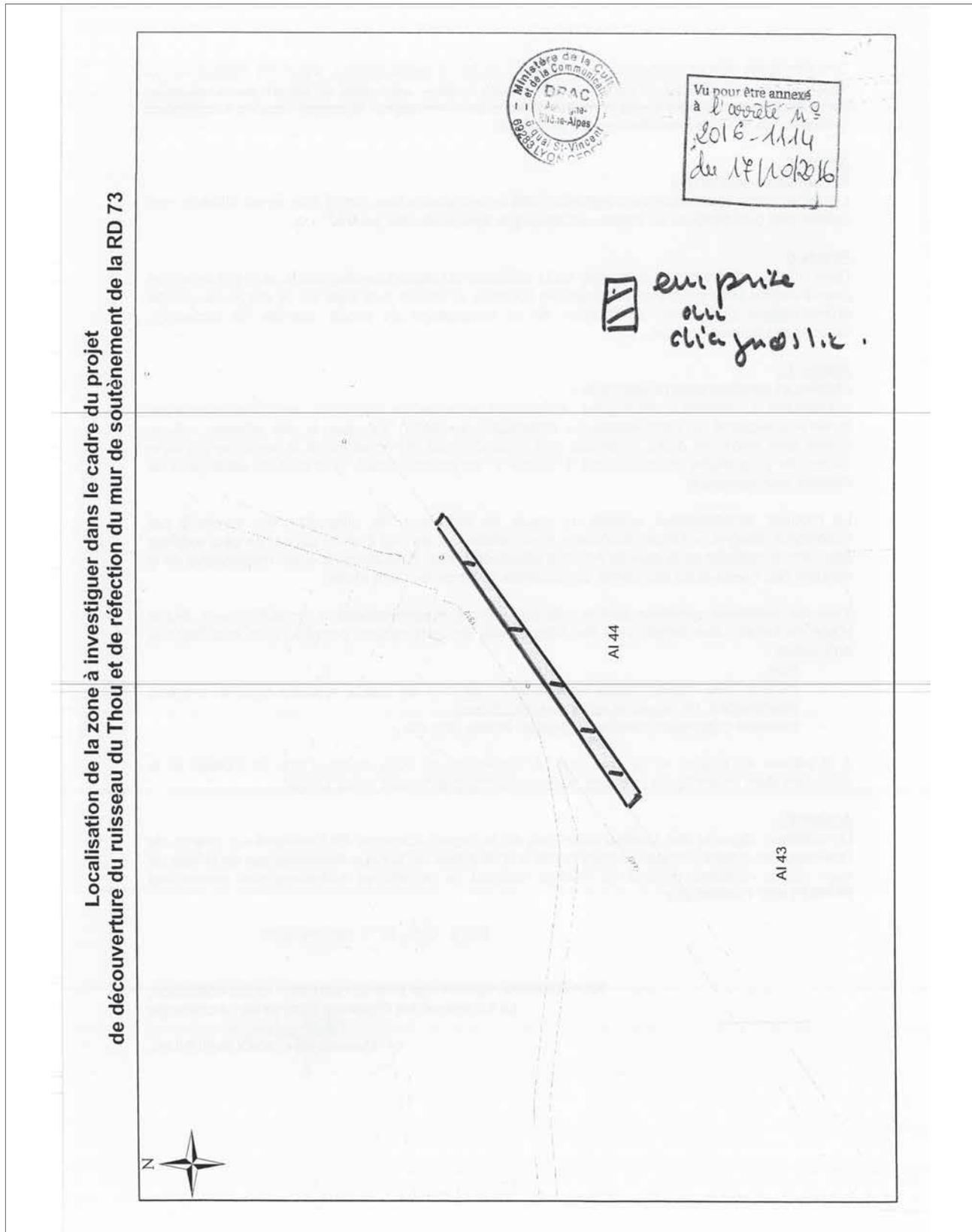
Durée étude : 2 jours

Délai de rendu du rapport : selon convention

Dans le cas où les résultats des rapports d'analyse des laboratoires extérieurs à l'INRAP seraient rendus hors délais de remise du RFO, une note d'accompagnement sera rédigée par le responsable d'opération.

6. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Plan des zones à sonder joint



Approbation du projet



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lyon, le 23 novembre 2016

Direction régionale
des affaires culturellesPôle *Architecture et patrimoines*
Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :

Luc FRANCOISE DIT MIRET

Tél. (33) [0]4 72.00.44.54

fax (33) [0]4 72.00.44.57

courriel : luc.miret@culture.gouv.fr

Le directeur régional des affaires culturelles

A

**M. le Directeur de l'Institut national
de recherches archéologiques préventives**
Pôle convention
11 rue d'Annonay
69675 BRON cedex

Réf : 2016/7899/LFDM/CV

APPROBATION D'UN PROJET DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

(art. R. 523-30 du code du patrimoine)

Références du dossier soumis à des prescriptions d'archéologie préventive :
(diagnostic archéologique)

Curis-au-Mont-d'Or (RHONE) Ruisseau du Thou et Réfection mur soutènement de la RD73
Cadastre : Al 44p
Projet de construction, d'aménagement ou de travaux
Demandeur : LA MÉTROPOLE GRAND LYON - M. Christian DEBIESSE
N° SRA 32469 Références INRAP : D 116 628

Monsieur le Directeur,

Le projet détaillant la mise en oeuvre d'un diagnostic archéologique que vous m'avez transmis, relatif au dossier ci-dessus référencé, est conforme à ma prescription et ne suscite pas d'observation particulière de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Directeur régional des affaires culturelles et par délégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie.
Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL

Direction régionale des affaires culturelles – Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent – 69183 LYON Cedex 01
Tél. : 04.72.00 44 00 – Fax : 04.72 00 43 30 – www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes

Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle *Architecture et patrimoines*
Service régional de l'archéologie

SRA : 32469 - Code opération Patriarche : 2212439
Affaire suivie par : Luc FRANCOISE DIT MIRET
☎ : 04-72-00-44-54
✉ : luc.miret@culture.gouv.fr



Arrêté n° 2017/11 du 2 janvier 2017

relatif à la désignation d'un responsable scientifique d'opération

LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine et notamment son livre V;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Michel DELPUECH à compter du 1^{er} janvier 2016, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2016, portant organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Michel Prosic en qualité de directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-430 du 3 octobre 2016, portant délégation de signature à Monsieur Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Eric Bultel, directeur adjoint des affaires culturelles et à Monsieur Pascal Mignerey, directeur adjoint, responsable du pôle architecture et patrimoine ;

VU l'arrêté n° 2016-11 du 15 novembre 2016 portant subdélégation à Monsieur Stéphane Soubranne, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles, à Monsieur Frédéric Letterlé, conservateur régional de l'archéologie et à Mme Marie-Agnès Gaidon-Bunuel et à Mme Claudine Girardy-Caillat, conservatrices régionales adjointes de l'archéologie ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône n° 2016-1114 en date du 17/10/2016 prescrivant un diagnostic archéologique : au lieu-dit : Ruisseau du Thou et Réfection mur soutènement de la RD73, commune de Curis-au-mont-d Or, département : RHONE

ARRETE

Article 1^{er} : M. Michel GOY (organisme de rattachement : INRAP) est désigné comme responsable scientifique du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté susvisé.

Article 2 : La réalisation du diagnostic archéologique, du 10/01/2017 au 10/01/2017, est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Le Grenier d'abondance - 6 qual Saint-Vincent - 69283 LYON Cedex 01 - Tél. 04 72 00 44 00 - Télécopie 04 72 00 44 57

Le diagnostic archéologique sera réalisé, conformément au projet d'intervention archéologique élaboré par l'INRAP et approuvé par l'Etat. Les conditions de sa réalisation seront fixées par voie de convention, conclue entre la personne qui projette d'exécuter les travaux et l'INRAP.

Article 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, Le Directeur régional des affaires culturelles et le conservateur du service régional de l'archéologie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au directeur général de l'INRAP .

Fait à Lyon, le 2 janvier 2017

Pour le Directeur régional des affaires culturelles par délégation


Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL
Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie



II. Résultats



1. Introduction

1.1. Circonstances de l’intervention, objectifs scientifiques et méthodologie

Le projet d’aménagement paysager du ruisseau du Thou et de réfection du mur de soutènement de la RD 73 en contrebas du château de Curis-au-Mont-d’Or vise à redonner au ruisseau son « parcours naturel » dans la parcelle en pâture en contrebas du château.

Le vallon actuel est occupé au nord par le front de taille des anciennes carrières d’extraction des pierres des Monts-d’Or, en avant duquel s’aligne l’habitat des carrières longé par la route départementale, et au sud, par les abords du château de Curis ou de la Trolanderie (fig. 1B) dans un secteur classé en zonage archéologique.

Le site a bénéficié d’une inscription partielle du château, de la chapelle, des deux tours isolées et de décors intérieurs en 1988 et la totalité du domaine a été classé aux Monuments historiques le 20 novembre 2007¹. Ce classement a conduit le SRA/DRAC Auvergne-Rhône-Alpes à prescrire un diagnostic archéologique (arrêté de prescription n°2016-151 du 16 février 2016).

L’évaluation s’est déroulée le 10 janvier 2017 (1 jour), sous la responsabilité de Michel Goy/ Inrap (arrêté de désignation n°2017/11 daté du 2 janvier 2017). « *La réalisation d’un diagnostic vise, par des études, prospections ou travaux de terrain, à mettre en évidence et à caractériser les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présents sur le site* » (décret 2001-490, art. 14).

Les éléments du présent rapport reprennent partiellement les textes et documents de la précédente opération qui s’est déroulée en mai et juin 2016.

1.2. Objectifs scientifiques

Le secteur concerné par l’aménagement est situé à 300 m au nord-ouest du tracé de l’aqueduc antique du Mont-d’Or et en bordure immédiate du château de la Trolanderie ou de Curis. Cet édifice qui semble remonter au XIV^e s., a été remanié aux XVIII^e et XIX^e s. et en 2005 où il a fait l’objet d’un vaste projet de restructuration intérieure avant la commercialisation du château.

La première mention d’un jardin date de 1740, il se trouve sur l’emplacement du projet d’aménagement. Dans les années 2000, le jardin et le parc ont fait l’objet d’une reconnaissance archéologique ponctuelle par des étudiantes/chercheurs de l’École d’architecture de Versailles. Par ailleurs, les vestiges du « jardin à la française » ont été partiellement retrouvés dans la prairie qui borde la RD 73 à l’occasion du diagnostic réalisé par l’Inrap en mai-juin 2016.

L’intervention devra permettre d’identifier la présence éventuelle du jardin vers l’ouest, sous le talus qui borde la route. La présence et la caractérisation d’une occupation anthropique, toutes périodes confondues, seront recherchées. Les observations géomorphologiques permettant de définir les modes de mise en place et d’évolution du site seront également à rechercher. Des prélèvements de bois ou de végétaux éventuellement présentes dans les sondages donneront lieu à des

1

Ministère de la Culture et de la Communication, Base Mérimée, référence PA00117754.

analyses en vue de datation ou de détermination.

1.3. Principes méthodologiques et documentation scientifique

Des sondages devront être réalisés sur l'ensemble du projet pour mettre en évidence les différents niveaux d'occupation présents sur le site et caractériser l'épaisseur stratigraphique des vestiges.

Ces sondages seront descendus à la cote du projet de terrassement, selon les indications qui seront communiquées par le maître d'ouvrage des travaux. Leur mise en œuvre devra respecter les consignes de sécurité qui devront être définies par l'aménageur et communiquées à l'opérateur (présence de la route immédiatement à proximité).

1.3.1. Mobilier et documentation scientifique

L'inventaire du mobilier archéologique inclus dans le rapport de diagnostic, sera communiqué par le Service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice des droits de propriété appartient à la personne physique ou morale propriétaire du terrain visé à l'article 1^{er} de l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique, à la date de découverte du mobilier archéologique.

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération est conservé par l'opérateur désigné le temps nécessaire à son étude, qui en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin d'opération du terrain de diagnostic. Il est responsable de la sécurité des objets et de leur bonne conservation le temps de cette étude.

Tous les matériaux sensibles dont la liste suit doivent impérativement et immédiatement, dès le stade du terrain, être dirigés vers des laboratoires de restauration possédants les qualifications adéquates :

- bois,
- métaux (avec radiographies systématiques de tous les objets, rendues avec les archives scientifiques, en négatif et au format numérique),
- matières organiques fossilisées (lignite, ambre, jais, etc.).

À la remise du rapport et, au plus tard à l'expiration du délai de deux ans, le mobilier et la documentation scientifique constituée au cours de l'opération sont remis à l'Etat.

1.4. État des connaissances avant l'opération

Les données recueillies pour cette présentation des connaissances reposent sur l'étude préliminaire² réalisée en 1999-2000. En l'absence du propriétaire disparu en 1986, suivi d'une vente judiciaire en 1988, le château a été abandonné et a subi un processus de dégradation important, tant sur le bâti que sur le parc où les 30 hectares de terres et bois passèrent en friche. La municipalité de Curis-au-Mont-d'Or, désireuse de conserver et de restaurer cet élément du patrimoine local engagea à partir de 1987-1988, le sauvetage du domaine et se tourna vers les services de l'État (DRAC) au titre des Monuments historiques, qui proposa

² Béatrice Couturier, Marie Defise, Valérie Jean, « *Le parc du domaine de Curis-au-Mont-d'Or* », sous la direction de Monique Mosser et Jean-François Cabestan, DPEA « Jardins historiques, paysages et patrimoine », École d'architecture de Versailles UP3, 1999-2000, 131 p.

l’inscription à l’Inventaire supplémentaire des Monuments historiques d’une partie du château, dont l’arrêté fut pris par le préfet de région le 1^{er} décembre 1988.

La Communauté urbaine de Lyon devient propriétaire en 1993 du château de Curis et du parc de 35 hectares. S’interrogeant sur le devenir du parc, notamment au regard de la Mission écologie, la Communauté urbaine souhaitait bénéficier de propositions de mise en valeur paysagère du domaine et, pour l’aspect patrimonial du château, décidait d’engager un complément d’études historiques.

Dans cette optique, la Communauté urbaine a demandé aux responsables de la formation « Jardins historiques, paysage et patrimoine » de l’École d’architecture de Versailles de confier à une équipe d’étudiants la réalisation de cette mission. Cette étude avait pour but de recenser les structures bâties ou végétales présentes sur le site et de compléter ces informations par une recherche d’archives permettant d’offrir une bonne lecture historique du parc. Il était également demandé une analyse paysagère des éléments de composition et des mises en scènes paysagères encore en place ou répertoriés sur documents historiques. Une identification des essences d’arbres composant le parc en distinguant les plus remarquables sur le plan de la botanique ou ceux dont la présence témoigne d’une époque devait être établie afin de mettre en évidence les atouts et éléments patrimoniaux du domaine.

Entre octobre 2014, janvier et mars 2015, l’atelier Chardon Paysage rendit au cours de trois comités de pilotage, une étude d’intégration architecturale et paysagère d’un site de rétention du Thou dans le parc du château de la Trolanderie, proposant de recréer un « parcours naturel » du Thou dans la parcelle avec un parcours régulier le long de l’ancien jardin classique, au comité de pilotage du 17 mars 2015.

1.4.1. Contexte géographique

Situé au nord-ouest de la ville de Lyon, le Mont-d’Or constitue un ensemble géographique de moyenne montagne, délimité au Nord par la plaine de Quincieux, la cuvette de Vaise au Sud, par la Saône à l’Est et par l’autoroute A6 à l’ouest. Le paysage des Monts-d’Or révèle une grande diversité géographique, avec monts et vallons, entrecoupés de coteaux entaillés et de multiples talwegs, avec un couvert végétal dense qui laisse la place à des étendues déboisées réservées aux pâturages, à la culture céréalière, à la vigne et aux cultures fruitières. La présence d’un sol calcaire, perméable et bien drainé a permis l’implantation d’essences végétales adaptées aux régions sèches et méridionales.

Le village de Curis garde de son sous-sol calcaire, la trace d’exploitation de pierres des Monts-d’Or extraites d’anciennes carrières dont le front de taille subsiste en face de l’entrée principale du château, en arrière du quartier d’habitation des carriers. L’exploitation du calcaire cessa dans les années 1950 au profit de celle de Couzon-au-Mont-d’Or, plus proche de la ville de Lyon.

La parcelle soumise au diagnostic archéologique (fig. 1C et 1D) est parallèle à la départementale 73 (route de Poleymieux) et correspond au talus qui longe l’accotement de la chaussée. Elle s’étend sur 555 m², dominant de 1 à 3 m la parcelle explorée en juin 2016, qui a révélé un jardin régulier à la française installé dans le courant du XVIII^e s. comportant bassins, fontaines et allées en bordure d’un grand bassin de 120 m de long, partie intégrante de l’embellissement du parc, actuellement dissimulé par une végétation touffue qui l’a envahi.

1.4.2. Contexte archéologique et historique

La Carte archéologique du Rhône (CAG 69) pour la commune de Curis-au-Mont-d’Or reste encore peu documentée. À la période antique, la commune était traversée par l’aqueduc du Mont-d’Or, un des quatre aqueducs qui alimentait la cité de *Lugdunum*, dont un regard fut identifié à Curis. L’aqueduc traversait la

commune sur presque 2 km en direction d'Albigny-sur-Saône. D'autres éléments se rapportant à cet aqueduc furent identifiés (tuyaux de plomb, ou de terre cuite, débris de maçonnerie) ailleurs sur la commune (Raverat 1865 : 60).

Les autres vestiges d'occupation antique sont répartis le long du chemin des Brigandières (actuelle route de la Mairie), sur le plateau des Avoraus où des tombeaux gallo-romains furent découverts vers 1862, ainsi que de la céramique et une tête de femme en marbre identifiée comme Athéna-Minerve (Fellague, Dumas 2015 : 498).

Pour le haut Moyen Âge, des inhumations avec coffrage de dalles ont été découvertes le long de la rue de la Mairie, vers le chemin des Avoraus lors de travaux de voirie et à 200 m de là dans la commune d'Albigny dans les années 1960. Les sépultures à inhumation en coffre de dalles incitent à une datation du haut Moyen Âge. L'épithaphe paléochrétienne d'*Audolena* identifiée sur un linteau d'architrave (Descombes 1985 : 443), conservée à Albigny-sur-Saône proviendrait peut-être de l'espace funéraire du haut Moyen Âge situé le long de la rue de la Mairie à Curis ou le long de la route des Monts-d'Or à Albigny.

1.4.3. Contexte géomorphologique (cf. Goy, Franc, 2016 : 36–38)

Le site de Curis-au-Mont-d'Or - route des Monts d'Or, ruisseau du Thou, entre 235 et 223 m d'altitude, se trouve dans une petite vallée sud-ouest/nord-est (fig. 1D, haut et bas) incisant le massif du Mont-d'Or à 10 km environ au nord de Lyon. Au pied des affleurements de calcaires jurassiques (Aalénien et Bajocien) culminant ici à 359 m d'altitude, le site est dans la plaine d'inondation du ruisseau du Thou, que ce dernier, avant sa canalisation sous la route départementale 73, occupait en méandrant. Le versant sud-est, dû à l'éperon du Marabout, est le plus proche, mais le versant nord-ouest du Bois de la Côte, de l'autre côté de la route, est plus pentu. Il a par ailleurs été exploité en carrière.

D'après la carte géologique (Mouterde *et al.* 1978), cette plaine repose sur des formations résiduelles colluviées (RC) alors que des placages de loess quaternaires (CEX) subsistent sur les monts. Pour plus de détails concernant la topographie et la stratigraphie du site, nous vous invitons à consulter le rapport de diagnostic de juin 2016.

1.4.4. Contexte historique

C'est autour du X^e s., que le village et l'église de *Curisio* sont cités une première fois entre 984 et 994 dans le *Dénombrement des biens de l'église de Lyon* (Feuillet, Guilhot 1985 : 72-73).

Selon G. Pérouse, le village connaît un essor démographique du XI^e au XIII^e s., il est alors concentré autour de l'église médiévale dédiée à Saint-Claude et de quelques hameaux : les Vignetières, la Trolanderie, le port du Pontet et les abords du château.

La motte de la Morelle est abandonnée entre les XI^e et XIII^e s. avec le déplacement de l'habitat castral vers le site actuel du château, au-dessus de la plaine alluviale du Thou, en face des carrières médiévales des pierres des Monts-d'Or.

Les premiers seigneurs sont sans doute issus de la famille éponyme « *de Mont d'Or* » au XII^e et XIII^e s., mais la première mention explicite date de 1209 et elle est associée à Guillaume de Marchamp, co-seigneur de Poleymieux. Celui-ci reconnaît tenir en fief de l'Église de Lyon, toutes ses possessions et celles de son père dans la *villa* de Curis depuis la naissance du Thou jusqu'à Saint-Germain. En 1216, G. de Marchamp vend toutes ses possessions au chanoine Guillaume de Collonges, dès lors ces possessions vont donner naissance à une nouvelle seigneurie, distincte de celle de Poleymieux-au-Mont-d'Or.

Au XIII^e, quelques chartes signalent l'existence de *Johannis de Curis*, qualifié de *dominus* (Guigue 1875) et d'un *Willelmus de Curis* en mars 1256, probables

derniers représentants de la famille seigneuriale de Curis.

En 1270, le banquier lyonnais André d’Albon (env.1250 - 1290) achète la seigneurie de Curis au chapitre de Lyon et avec son frère Pons (mort en 1306), en accroît les droits et les revenus, au point d’en constituer un fief important. Henri d’Albon, seigneur de Curis et de Saint-Forgeux qualifié de *miles*, rend l’hommage pour « *le bâtiment et les dépendances de la maison forte de Curis* ».

La seigneurie de Curis reste aux mains de la famille d’Albon pendant quatre siècles jusqu’à la vente du « *château, terre et seigneurie de Curis* » par la sénéchaussée de Lyon à la mort de Claude d’Albon à Me Claude Seguin, qui agit pour la famille des Neufville de Villeroy, alors gouverneurs du Lyonnais.

Camille, abbé d’Ainay achète la seigneurie pour constituer son marquisat de Vimay qu’il rebaptise Neuville et la revend en 1645 à Laurent de la Veuhe, comte de Chevières (mort en 1671), qualifié de *baron de Cury*, trésorier de France et prévôt des marchands en 1665-1666. Au décès du comte de Chevière, son héritière revend la seigneurie à Louis Bay, marchand drapier lyonnais qui en restera propriétaire jusqu’en 1740. En 1740, la famille Bay vend le domaine à Gilbert de la Fond, baron de Juis dont l’activité au château est mal connue, mais qui s’opposa de 1748 à 1758 au seigneur de Poleymieux au sujet de l’usage et de la propriété des eaux du Thou.

En juin 1769, Gilbert de la Fond vend la propriété à Marie-Rose Achallée de Francesqui, veuve de François-Camille de Francesqui, gentilhomme issu de la noblesse florentine établie à Marseille depuis le XV^e s., instigateur des nouveaux aménagements paysagers avec la collaboration de Jean-Antoine Morand (1727-1794), architecte et ingénieur de Lyon. Mme de Francesqui entreprend la restauration du château en 1769, et en 1770, l’architecte lyonnais intervient sur la façade sud et compose pour le parc deux plans dont un « *projet de composition pour le jardin régulier* » du château et un autre plan non interprété qui figure dans le rapport d’étude de 1999-2000.

Mme de Francesqui vend le domaine à Jean-Louis Beuf en 1780 qui aura à nouveau recours à J.-B. Morand pour restaurer le château. Louis-Antoine-Honoré Beuf récupère la propriété en 1794 qui couvre alors une cinquantaine d’hectares. En 1817, il cède l’eau qui « *sourd sous son moulin d’en haut* » pour construire une fontaine.

La propriété passe alors par mariage à Camille Meaudre de Sugny en 1824 qui vend à son tour une partie du domaine en 1844 à sa tante Jeanne Élisabeth Morand de Jouffrey. Le Thou canalisé en 1855 permet la création du lavoir le long de la route de Curis à Poleymieux.

Le château et son domaine passent par donation à Antoine-Marie Ponchon de Saint-André en 1863 qui rachète de nombreuses parcelles agricoles jouxtant le domaine dans l’intention de reconstituer le parc du château ; en 1878, il vend à Pauline-Alphonsine et Marie-Émilie de Vauxonne le château avec ses dépendances et les terres qui l’entourent, tout en conservant une partie du domaine.

En 1884, M. de Bouchaud de Bussy et les deux sœurs de Vauxonne vendent conjointement le château et son domaine de 21 hectares à Jean-Baptiste Antoine, comte de Chazelles ainsi que la source de la Blache, source de conflit avec les Ponchon de Saint-André. Le comte de Chazelles intente un procès contre Mr. Denis, maître maçon qui exploitait le « *vieux moulin d’en bas* », remis en service après 1874 et demande que soit fait l’entretien de la grande pièce d’eau du parc du château qui servait d’écluse au moulin, visible sur le plan Curieux de 1885. Après la disparition du comte de Chazelles en mai 1886, son héritière vend le château de Curis et les 21 hectares du domaine à Marie-Charles Teyssier qui va l’hypothéquer. La propriété est rachetée en 1890 par Germain Falcot, riche industriel lyonnais qui fait remodeler le parc par l’architecte paysagiste lyonnais Gabriel Luizet (1846-1922) à qui l’on doit peut-être l’aménagement de la cascade au-dessus de la grande pièce d’eau et le nouveau dessin des jardins avec la création du potager et du pré d’amont et d’aval.

Le château reste à la famille Falcot jusque dans les années 1930, puis en 1933,

l'École Ozanam rachète le château et son parc pour y installer un internat, à laquelle succède en 1952 Henry Marius Bernard en 1952 qui y accueille ponctuellement, à partir de 1963, des rapatriés d'Algérie. Le château devient la propriété du commissaire-priseur R.F.O. Jayet en 1980 qui en est propriétaire jusqu'à sa disparition en 1993. La vente judiciaire de ses biens survenue en 1988 amène la dispersion des peintures de Lallemand conservées au château.

En 2005, la Sogimm rachète le château, le réhabilite et l'aménage selon le dispositif « Monument historique » avant de le commercialiser en appartements. Le parc est cédé en 2009 au Syndicat mixte des Monts-d'Or qui en assure l'entretien.

1.4.5. Histoire et iconographie du jardin aux XVIII^e et XIX^e s.

Dans le projet de 1770, sur lequel ont été reportés les résultats des sondages archéologiques (fig. 3/bas) de 2016 et de janvier 2017 (fig. 2), on reconnaît les murs de clôture est et ouest avec leurs portails respectifs ; l'allée droite ; les allées de traverses qui partagent l'espace gazonné en dix parterres compartimentés (Pérouse de Montclos 2004) encadrés par une allée de côté qui ceinture le jardin. Les entrées est et ouest sont marquées par deux piliers carrés encadrant un portail ou une grille.

Sur le côté ouest du jardin, l'allée de côté s'arrête contre un petit belvédère de forme semi-circulaire. Sur le plan de 1770, le jardin se prolonge par un parterre à allée droite, biaise et une allée de côté.

Pour concrétiser visuellement le projet de jardin, Mme de Francesqui passe commande en 1774 au peintre dijonnais Jean-Baptiste Lallemand (1713-1803) d'un tableau représentant son château avec le jardin (fig. 3/haut) flanqué d'une grande pièce d'eau. Ce tableau resta au château jusqu'en 1988 avant d'être vendu. Sur cette représentation divisée en deux plans, on remarque à gauche le château en position dominante précédé d'un massif boisé (charmilles ?) et dans le fond du tableau, une allée rectiligne d'arbres guide le regard vers le fond du tableau d'où émerge le ruisseau de Thou qui coule en droite ligne avant de former un étang alimentant la grande pièce d'eau, flanquée à droite d'un jardin, de plan rectangulaire, clos de murs sur quatre côtés.

La comparaison avec le plan de 1770 montre l'allée droite en graviers (?) et deux allées de côté. Les parterres gazonnés et fleuris semblent à peine dessinés, deux bassins circulaires avec jets d'eaux agrémentent le jardin, dont les murs de clôture sont marqués aux angles par des pilastres carrés. À l'ouest, un portail grillé encadré de deux piliers donne sur la prairie traversée par le ruisseau du Thou ; à l'est, les deux pilastres du portail sont couronnés de lions assis et de motifs végétaux aux angles.

À l'intérieur, les murs ouest et nord paraissent couverts de végétation, quant au mur sud qui sépare le jardin de la pièce d'eau de 120 m de long, il est pourvu sur le rebord d'une cinquantaine de pots de fleurs garnis d'arbustes. La grande pièce d'eau est alimentée par le Thou qui s'écoule par une fontaine adossée à triple bouche.

1.4.5.1. Les apports de l'iconographie

L'examen de ces sources, complété par de courtes recherches en archives, vient renseigner la problématique posée par la localisation du jardin régulier, de ses aménagements et par la position topographique du ruisseau de Thou par rapport au chemin de Curis à Poleymieux, ancêtre de la R.D. 73.

Depuis la première mention du jardin en 1740 et les travaux réalisés entre 1770 et 1774, jusqu'au plan-terrier de 1783 (Coll. ADR, 10 G 2794, fig. 4/haut), des différences iconographiques nettes ont été remarquées :

- le plan Morand de 1770 de jardin régulier, de forme rectangulaire montre une extension biaise à l'ouest se finissant par un petit belvédère qui n'apparaît plus dans le tableau de Lallemand de 1774 ;

- le tableau de 1774 expose à l’ouest de la grande pièce d’eau, une scène champêtre avec un ruisseau qui s’écoule en bifurquant vers la droite pour former une retenue derrière une fontaine monumentale. Cette vue pourrait n’être qu’une convention de représentation tenant compte de la situation au moment où est peint le tableau entre l’abandon de l’extension ouest avec le belvédère, la réalisation d’une fontaine et le détournement du ruisseau de Thou. En effet, entre le tableau de 1774 et le plan-terrier de 1783, on notera que le ruisseau a été dévié en ligne droite pour rejoindre son cours habituel qui correspond à la bordure du chemin de Curis à Poleymieux. Nous savons désormais par des sources modernes que le ruisseau occupait initialement l’emplacement de la route actuelle ;
- le plan-terrier de la seigneurie de St-Germain au Mont d’Or conservé aux archives départementales du Rhône dans la série 10 G 2794, [pl. 1] daté de 1783, montre plusieurs éléments paysagers fidèlement représentés :
 - a) le chemin de Curis à Poleymieux est bordé par le ruisseau de Thou à l’ouest, lui-même longé par le mur du jardin,
 - b) au-delà du « Clos de Me la Veuve Gayet », une partie du ruisseau a été captée par une dérivation afin d’acheminer l’eau jusqu’à un bassin situé au pied du château, d’où semble partir un petit canal (en pointillé) préfigurant peut-être la cascade construite à la fin du XIXe siècle par l’atelier de Gabriel Luizet,
 - c) à peu près au milieu de la prairie, une source/résurgence s’écoule du champ vers le ruisseau de Thou,
 - d), deux haies d’arbres bordent la prairie à l’ouest en arrière du jardin et une double haie d’arbres flanque la pièce d’eau sous le château, comme sur le tableau de 1774. Au bout de la grande pièce d’eau, à l’ouest une croix avec autel est indiquée ;
- le plan de 1880 (fig. 4/bas) extrait du Service hydraulique de Lyon (ADR, S 798), est antérieur de cinq ans au plan de l’architecte Curieux. Ce document précise dans un extrait de plan cadastral, l’endroit où a été construit un radier maçonné dans le lit du ruisseau. Dans la liasse attachée au plan, figure la mention suivante « (...) *Considérant que le lit actuel du ruisseau est l’ancien chemin vicinal dont on a laissé une partie de 2,00 m de largeur pour le passage exclusif des eaux, qui précédemment, suivait simplement le chemin et le détérioraient. Ledit chemin d’intérêt commun étant redressé maintenant et séparé de ce lit du ruisseau par un mur de soutènement, il ne peut avoir aucun inconvénient, et il y aura même avantage à établir un radier maçonné sur ce fond du lit afin d’en prévenir les affouillements qui menacent le mur de clôture du pétitionnaire, à travers lequel mur les eaux filtrent et s’étendent sur le jardin potager voisin* », qui récapitule ainsi la localisation du ruisseau du Thou par rapport au futur projet et les améliorations réalisées pour protéger le jardin de M. de Bouchaud des infiltrations ;
- enfin, le plan de l’architecte Curieux de 1885 (Goy 2016 : 59, fig. 4/bas) entérine le plan précédent avec la disparition du jardin régulier dont ne subsiste que les murs de clôture est et ouest, et la grande pièce d’eau. Un trop plein issu de cette dernière alimente le petit bassin circulaire du potager situé au centre de la parcelle. Deux trop pleins maçonnés vus en mai 2016 sur le bord ouest conduisent les eaux dans le ruisseau de Curis qui coule parallèlement à la route, comme depuis la fin du XVIIIe s.
À l’ouest du jardin, une dérivation (Y) du Thou se dirige vers le grand bassin à hauteur du point X et à l’extrémité est du bassin, un conduit souterrain conduit les eaux sous la chaussée jusqu’au moulin Denis (actuelle place de la Fontaine) comme sur le plan de 1880.

1.5. Stratégie et méthodes mises en œuvre

1.5.1. Technique de sondage

L'emprise du diagnostic couvre une superficie de 555 m², le long de l'accotement de la R.D. 73. La parcelle AI 44p forme un talus dominant de 1 à 3 m la parcelle en contrebas.

Trois sondages (fig. 2), orientés nord-ouest ont été ouverts, dans le talus d'accotement de la jusqu'au niveau de la parcelle actuelle. Les sondages représentent une surface totale de 32 m², soit 6,21 % de la surface totale.

1.5.2. Enregistrement et archivage des données

Sur le terrain, l'enregistrement des données est basé sur les méthodes classiques avec une numérotation continue et systématique des sondages, des couches et des vestiges (US et fait) et une description. Une coupe et deux logs ou échantillons stratigraphiques ont été dressés. Tous les sondages ont fait l'objet d'une couverture numérique comprenant vues d'ensemble, détails des découvertes et échantillons stratigraphiques.

Le levé au GPS (global positioning system) n'a pu être réalisé en raison de la couverture végétale rapprochée des sondages. Les sondages et les vestiges ont été levés au théodolite et les données reportées ensuite sur un plan d'ensemble avec des coordonnées (x, y) rattachées au système RGF 93 et des altitudes (z) rattachées au système NGF.

L'enregistrement des unités stratigraphiques a été effectué sur le terrain par l'équipe archéologique. Au cours de la phase d'étude, toutes les données du site ont été archivées sous forme d'inventaire : liste des US, des photographies numériques, des logs. Ces inventaires sont présentés en fin de rapport.

1.5.3. Étude documentaire

Une rapide étude d'archives a été réalisée (0,5 j/h) durant la post-fouille pour documenter le rapport. Le plan-terrier de 1783 a été localisé aux archives départementales du Rhône dans la série des archives du chapitre primatial de Saint-Jean (série 10 G), il s'agit d'un document fiscal établissant les propriétaires et tenanciers d'une paroisse, en l'occurrence un document cartographique de 64 planches intitulé « *Plan général de Saint-Germain et de Curis* », réalisé en 1783, et dont la première planche concerne Saint-Germain et Curis.

Les deux autres documents (texte et plan) sont issus de la série S des archives du Rhône concernent le ruisseau de Thou : un texte du service hydraulique portant sur l'aménagement du ruisseau de Toux et un plan établi par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Rhône de 1880, antérieur de cinq ans au plan de l'architecte Curieux.

2. Résultats

2.1. Description des sondages

La stratigraphie des trois sondages (fig. 2) a permis d’identifier un mur partiellement conservé avec une tranchée de récupération et des niveaux sédimentaires comparables à ceux observés lors des sondages de l’opération de juin 2016. Des remblais liés aux travaux d’aménagement de la route départementale et des déchets de taille de blocs ont été perçus dans les trois sondages.

2.1.1. Les sondages

Les unités stratigraphiques ou leurs équivalences ont été individualisées en continu dans chacun des trois sondages. La terre végétale (US 1) est commune à tous les sondages. Les deux logs et la coupe stratigraphiques ont été calés en NGF. Les sondages ont été réalisés dans le talus de l’accotement de la chaussée, à 1 m maximum de distance du muret portant la clôture du terrain. La stratigraphie des logs est donnée de haut en bas, toutes les cotes sont en NGF (niveau supérieur de la couche).

Sondage 1 (fig. 5/haut et bas)

Orienté nord/sud, le sondage 1 (10,90 m²) atteint 2,10 m de profondeur dans le talus à 225,20 m NGF (alti. sup.) et 1 m dans la partie sud. Une coupe stratigraphique a été dressée (fig. 5/bas).

Deux niveaux de remblais (US1, US2) ont été inventoriés (cf. inventaire), épais de plus de 1,50 m, ils sont contemporains de l’aménagement de la voirie communale et de l’accotement. Ces niveaux recouvrent un limon argileux sableux brun foncé à noir, de 0,20 m d’épaisseur à 223,74 m NGF contenant quelques graviers qui correspond à un niveau de terre végétale (US 3).

L’US3 recouvre le remplissage supérieur de la tranchée de récupération orientée est-ouest d’un mur (USF 4), large d’environ 1 m mais sans doute un peu plus, conservée sur 0,40 m de haut, comblée de blocs de calcaire des Monts d’Or et de gros nodules de mortier gris dans un limon argileux jaune.

Log 1.1 : sur le côté ouest du sondage

US3 : limon argileux brun (terre végétale), à 223,74 m

USF 4 : comblement de la tranchée de récupération du mur contient limon sableux orangé à jaune avec des blocs décimétriques de calcaire des Monts-d’Or, de gros nodules de mortier gris, et des graviers, 223,64 m

US6 : limon sableux argileux brun foncé, homogène, contenant de rares petits galets et de petits fragments de blocs calcaire (équivalent à l’US9 du sondage 3), à 223,60 m. Ce sédiment par sa composition présente des similitudes avec le niveau correspondant (US4) à « l’ancienne terre du jardin » inventoriée dans le diagnostic de 2016,

US7 : limon sableux argileux brun plus clair, aéré contenant de rares petits galets et de petits fragments de blocs calcaire, à 223,41 m.

US5 : limon sableux argileux orangé/jaune, homogène, à 223,24 m

Fond du sondage à 222,64 m

Sondage 2 (fig. 6)

Le sondage 2 (13 m²) s’ouvre dans le talus à 224,80 m NGF. Au niveau d’apparition de la tranchée de récupération du mur est-ouest, un palier a été réalisé afin de se prémunir du risque d’effondrement de la paroi nord, comme cela a été fait dans les trois sondages.

Dans le talus, le sondage 2 atteint 2,05 m de haut, avec un ressaut à 1,60 m qui correspond au niveau supérieur de la tranchée de récupération d’un mur (USF 15 = USF 4) orienté est-ouest déjà observé dans le sondage 1, où elle est recouverte par les US2 et US3. La tranchée USF 15 recoupe l’US11, à 222,83 m.

Log 2.1 (fig. 6, b) :

US3 : limon argileux brun (terre végétale), 222,93 m

USF 15 : tranchée de récupération du mur USF4, à la base de l’US3, 222,73 m

US11 : limon argileux brun-jaune contenant cailloutis (US 11), a été observé sur 0,70 m de haut recouvrant un limon argileux (brun)-jaune contenant cailloutis, micronodules de TCA et petits fragments de mortier centimétriques, 222,63 m

US12 : limon argileux brun-jaune contient des nodules centimétriques de mortier blanc, à 221,85 m. Il a été interprété comme un aménagement lié à l’utilisation du jardin, il peut être associé à l’US35 du sondage 5 (Goy 2016), qui avait été interprété comme un niveau de sol lié à la phase d’aménagement du jardin.

US13 : lentille de graviers centimétriques dans limon argileux brun-jaune, à 221,63 m

US14 : limon argileux (jaune) d’aspect pelucheux à 221,59 m.

Fond du sondage à 221,53 m

Sondage 3 (fig. 7/haut et bas)

Situé le plus à l’est, au bout du talus, le sondage 3 (10,11 m²) s’ouvre à 224,15 m NGF à la verticale jusqu’au niveau du mur USF 16 apparu entre 222,52 m et 222,37 m NGF.

Un peu décalé par rapport à l’aplomb vertical du début du sondage, a été dégagée sous des remblais du talus (US17=US1 et 2), une maçonnerie (USF 16) d’au moins 1,30 m de large constituée de gros blocs de calcaire des Monts-d’Or, dont certains étaient bien équarris, d’un module de 0,20 à 0,30 m liés par de gros nodules de mortier fin gris jointifs, dont les interstices étaient comblés par une couche argileuse compacte.

Le mur USF 16 apparaissait à peu près au même niveau que l’US9, à 222,52 m.

Ce mur est contemporain de l’aménagement du jardin et correspond donc bien à un mur de clôture, du fait de son appareillage, il est comparable aux murs USF 44 (sd 10) et USF18 (sd 8) dégagés en 2016 en diagnostic.

Log 3.1 :

US3 : limon argileux brun (terre végétale), à 222,89 m

US8 : limon argileux sableux brun beige, compact, quelques gravillons et petits nodules de mortier, à 222,69 m

US9 : limon argileux sableux brun clair très compact et très gras contient quelques petits galets, de micronodules de mortier, quelques charbons de bois, un petit fragment de TCA, à 222,35 m. Équivalent à l’US6 du sondage 1, correspond à l’ancienne terre de jardin XVIII^e s.

US10 : limon argileux sableux brun un peu plus foncé, aéré, gras, qui correspond à l’US7 du sondage 1, à 221,97 m

US5 : limon sableux argileux orangé-jaune, homogène, à 221,79 m

Les US9 et US10, par leur aspect hétérogène et leur texture sont comparables à l’ancienne terre du jardin (US4) observée dans les sondages 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 13 en 2016.

Fond du sondage à 221,59 m

3. Conclusion

Les observations recueillies lors de l’opération nous conduisent à reformuler différemment les conclusions émises en 2016 concernant les murs USF 14 (sd 9), USF 16 (sd 7) et USF 31 (sd 6) qui avaient été interprétés initialement comme le mur de clôture ouest du jardin régulier.

Ces vestiges de constructions pourraient appartenir à des aménagements internes du jardin : mur de terrasse ?, bordure de parterre ?, que les représentations de 1774 et de 1783 semblent ignorer.

Les murs ouest USF 18 (sd 8) et USF 44 (sd 10) seraient contemporains du mur USF4 (SD 1) = USF15 (SD 2) = USF 16 (SD 3) et appartiendraient bien à la clôture du jardin régulier. Si le cours primitif du ruisseau du Thou n’a pas été découvert, nous savons par des sources d’archives modernes qu’il était accolé au mur de clôture ouest empruntant directement le chemin vicinal n°23, actuelle route départementale 73. Les paléochenaux historiques observés dans les sondages de juin 2016 n’exonèrent en rien des débordements ponctuels du ruisseau.

Il faut attendre 1880 pour que soient réalisés les premiers travaux de canalisation du Thou entre le mur du jardin du propriétaire du château de Curis, Mr. de Bouchaud (de Bussy), et la route de Curis. Le talus supportant l’accotement de la chaussée a permis de préserver sous des remblais remaniés des XIX^e et XX^e s., le mur de clôture ouest du jardin régulier du XVIII^e s.

Sources et bibliographie

Sources d’archives

Chapitre primatial de St–Jean

Saint–Germain au Mont d’Or, seigneurie et juridiction
10 G 2794, Atlas général des rentes nobles de Charruis et du château de Saint–Germain, 1783.

Série S, Travaux publics et transports

S 798, Rivières et torrents divers, ruisseaux divers : T à V (1850–1897).

Sources manuscrites

Dezallier d’Argenville 1747

Dezallier d’Argenville (A.–J.). – La théorie et la pratique du jardinage, où l’on traite à fond des beaux jardins appelés communément les jardins de plaisance et de propreté. Paris, 1747. Source : gallica.bnf.ark:/12148/bpt6k107857z image.f1

Sources non publiées

Chuzeville 2012

Chuzeville (S.). – *Vie, œuvre et carrière de Jean-Antoine Morand, peintre et architecte à Lyon au XVIII^e siècle*, Thèse de doctorat d’Histoire de l’Art dirigée par Philippe Bordes, le 22 juin 2012, Université Lumière–Lyon 2.

Sources imprimées

Allimant–Verdillon 2001

Allimant–Verdillon (A.). – L’archéologie des jardins. Naissance de la pratique. *Nouvelles de l’archéologie*, n°83–84, 2001.

Couturier, Defise, Jean 1999–2000

Couturier (B.), Defise (M.), Jean

(V.). – *Le parc du domaine de Curis-au-Mont-d’Or, Analyse historique et propositions de mise en valeur paysagère*, Étude préliminaire, sous la direction de Mosser (M.) et de Capestang (J.–F.). DPEA « Jardins historiques, paysages et patrimoine », Ecole d’Architecture de Versailles UP3, Année académique 1999–2000.

Dufour 2014

Dufour (J.–L.). – Le château de Roissy–en–France (Val–d’Oise), origine et développement d’une résidence seigneuriale du pays de France (XII^e–XIX^e s.), dans *Revue Archéologique de l’Île de France*, 2^e supplément, Paris, 2014, p. 271–278.

Faure–Brac 2006

Faure–Brac (O.). – *Carte archéologique de la Gaule, le Rhône, 69/1*, MCC, MSH, Paris, 2006.

Fellague, Dumas 2015

Fellague (D.), Dumas (E.). – Chouette, une statue d’Athéna ! Une statue antique d’Athéna en marbre, au casque original, à Curis–au–Mont–d’Or (Rhône), dans *Revue Archéologique de l’Est*, t. 64, 2015, p. 495–503.

Feuillet, Guilhot 1985

Feuillet (M.–P.), Guilhot (J.–O.). *Anse, Château des Tours : évolution d’un point fort de la seigneurie de l’église de Lyon*, Collection Rapports archéologiques préliminaires de la région Rhône–Alpes, Lyon : Direction des Antiquités Historiques et Rhône–Alpes, Valbonne, Centre de recherches archéologiques, CNRS, 1985.

Leroux 2013

Leroux (G.). – Regards aériens sur quelques parcs et jardins de châteaux modernes, Aménagements

paysagers des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles dans l’ouest de la France, dans *Archéopages, Jardins*, 37, Avril 2013, p. 52–61.

Pérouse de Montclos 2004

Pérouse de Montclos (J.–M.). – *Principes d’analyse scientifique. Architecture, méthode et vocabulaire*. Paris : Monum, Editions du Patrimoine, 2004.

Travers 2013

Travers (C.). – Un grand chantier d’aménagement urbain et paysager au début du XVIII^e siècle, Archéologie et histoire du jardin du château de Lunéville, dans *Archéopages, Jardins*, 37, Avril 2013, p.40–51.

Vingtrinier 1883

Vingtrinier (A.). – *Zigzags lyonnais autour du Mont d’Or*, Editeur H. Georg, Lyon, 1883. Source Gallica, [http : //catalogue. bnf.ark:/12148/cb34013266b](http://catalogue.bnf.ark:/12148/cb34013266b)

Curis-au-Mont-d’Or, Regard sur le patrimoine des Monts d’Or, Syndicat mixte des Monts d’Or, Département du Rhône, Grand Lyon.

Annexe scientifique

Annexe 1 : Archives départementales du Rhône

S 798, Service hydraulique, Ruisseau de Toux.

Pièce 1. « Demande du sieur de Bouchaud, propriétaire à Curis à l’effet d’établir un radier dans le lit du ruisseau de Toux.

Vu la pétition du 7 août 1880, par laquelle le sieur de Bouchaud, propriétaire à Curis ; demande l’autorisation d’établir un radier dans le lit du ruisseau de Toux sur le côté droit du chemin d’intérêt commun n°23,

(...)

Vu le rapport de l’ingénieur ordinaire et l’avis de l’ingénieur en chef, en date du 31 décembre 1880 au 15 janvier 1881,

Arrêtons

Article premier,

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux compris dans sa demande, à charge par lui de se conformer aux dispositions réglementaires inscrites à l’article 2 du présent arrêté et aux conditions suivantes :

1^{er}, Il ne sera fait aucune saillie sur le fond du ruisseau,

2^e, Le radier se raccordera à ses deux extrémités exactement avec le fond du ruisseau et sa pente sera régulière sur toute son étendue,

(...)

Fait à Lyon le 20 janvier 1881 ».

S 798, Service hydraulique, Ruisseau de Toux.

Pièce 2.

Lettre datée de « Chasselay, le 7 août 1880

Monsieur le Préfet du département du Rhône,

J’ai l’honneur de vous exposer que Monsieur de Bouchaud propriétaire à Curis a l’intention de faire un radier sur le lit du ruisseau longeant à l’ouest le mur de sa propriété qu’il possède en cette commune, sur le chemin d’intérêt commun N°23 de la Tour de Salvagny à Neuville, pour éviter les infiltrations d’eau dans son jardin potagé, provenant de la pente très irrégulière du dit ruisseau.

Il vous prie Monsieur le Préfet de bien vouloir lui faire donner, les instructions et l’autorisation nécessaire à ce travail.

Je suis avec un profond respect Mr le Préfet votre très humble et dévoué serviteur.

P.Lourson, entrepreneur maçon à Chasselay ».

S 798, Service hydraulique, Ruisseau de Toux.

Pièce 3. Lettre « Service vicinal.

Demande d’autorisation par M. de Bouchaud,

Rapport,

L’agent voyer du canton de Neuville sur Saône soussigné,

Vu la demande, en date du 7 août 1880, produite par M. de Bouchaud a l’effet d’obtenir l’autorisation d’établir un radier maçonné dans le lit du ruisseau commun n°23, sur le territoire de la commune de Curis.

Vu le plan d’alignement dudit chemin, légalement approuvé le 26 décembre 1856 ;

Vu le règlement général du 12 février 1872, et l’Instruction ministérielle sur l’exécution de ce règlement ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 novembre 1861 et 27 mai 1872, relatifs à la réglementation des constructions riverains des chemins vicinaux de grande communication et d’intérêt commun ;

Considérant que le lit actuel du ruisseau est l’ancien chemin vicinal dont on a

laissé une partie de 2,00 m de largeur pour le passage exclusif des eaux, qui précédemment, suivait simplement le chemin et le détérioraient. Ledit chemin d’intérêt commun étant redressé maintenant et séparé de ce lit du ruisseau par un mur de soutènement, il ne peut avoir aucun inconvénient, et il y aura même avantage à établir un radier maçonné sur ce fond du lit afin d’en prévenir les affouillements qui menacent le mur de clôture du pétitionnaire, à travers lequel les eaux filtrent et s’étendent sur le jardin potager voisin.

Est d’avis,

Que M. de Bouchaud soit autorisé aux fins de sa demande, à charge par lui de se conformer aux dispositions suivantes, savoir :

1°, Sur le fond du lit du ruisseau, il sera établi un radier de maçonnerie ordinaire de moellons avec mortier de chaux hydraulique, de vingt centimètres d’épaisseur, sur toute la largeur du ruisseau qui est de deux mètres entre le mur de la propriété et celui qui soutient le chemin,

2°, La forme transversale de ce radier sera concave de vingt centimètres dans l’axe, et sa pente longitudinale sera régulièrement de trois centimètres par mètres, en partant du milieu au couronnement du mur de la chute des eaux qui est au dessus de la tête amont du ponceau qui traverse le chemin N°23 en face du château de Curis.

3°, Ce travail qui s’étendra jusqu’à soixante quinze mètres en amont dudit ponceau ne donnera aucun droit de propriété au permissionnaire sur cet emplacement ; l’autorisation accordée n’étant qu’une pure tolérance sur le sol même de la voie publique.

Neuville, le 16 août 1880, l’agent voyer ».

Illustrations

Table des illustrations

Figure 1 A : localisation du site sur fond de carte régionale 1/250 000

Source : Direction de la communication Rhône–Alpes/Inrap ; P.A.O. : Gh. Macabéo/ Inrap

Figure 1 B : localisation du site sur fond I.G.N. 1/25 000

Source : I.G.N. ; QGIS 2.8 et P.A.O. : Gh. Macabéo/ Inrap

Figure 1 C : localisation cadastrale 1/2000 – parcelle AI 44p

Source : cadastre.gouv.fr ; P.A.O. : Gh. Macabéo / Inrap

Figure 1 D : haut/ Carte topographique ; bas/ Carte géologique 1/50 000

Source : BRGM – Géoportail ; P.A.O. : Gh. Macabéo/ Inrap

Figure 2a : emprise de l'intervention archéologique et implantation des sondages sur le projet aménageur de l'opération 2016 et 2017

Fond de plan : cabinet géomètre Métropole de Lyon, Dir. de l'eau ;

Topographie : V. Vachon/ Inrap ; D.A.O. : F. Vaireaux/ Inrap

Figure 2b : implantation des sondages de l'opération 2017

Fond de plan : cabinet géomètre Métropole de Lyon, Dir. de l'eau ;

Topographie : V. Vachon/ Inrap ; D.A.O. : F. Vaireaux/ Inrap

Figure 3 : haut/ fac–similé d'un extrait du tableau de J.–A. Lallemand en 1774 ;

bas/ projection du plan de J.–A. Morand vers 1770 sur le plan des sondages

Source : Archives 69 ; D.A.O. : F. Vaireaux/ Inrap

Figure 4 : haut/ Plan terrier de Curis en 1783 en couleur (Coll. Arch. Départ. ADR 10 G 2794) ; bas/ extrait du plan du service hydraulique de Lyon en 1880, (Coll. Arch. Départ. ADR S 798), Cliché : © M. Goy/Inrap, D.A.O. : F. Vaireaux et M. Goy/ Inrap

Figure 5 : haut/ vue générale de la coupe stratigraphique du sondage 1 ; bas/ ; coupe stratigraphique du sondage 1, Relevé : P. Constantin/ Inrap

Cliché : © Equipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : F. Vaireaux/ Inrap

Figure 6 : a) Vue du mur USF 15 (sondage 2) ; b) Log 2 du sondage 2 ; c) Log 3 du sondage 3

Clichés : © Equipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : F. Vaireaux/ Inrap

Figure 7 a et b : USF 16, (sondage 3)

Clichés : © Equipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : F. Vaireaux/ Inrap

Pièces complémentaires : localisations

Auvergne-Rhône-Alpes

Rhône, Ruisseau du Thou et Réfection du mur de soutènement de la RD73

x : 848 850 – 848 900

y : 6427 825 – 6427 775

z : 109,20 m IGN69-NGF

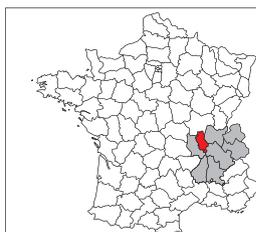
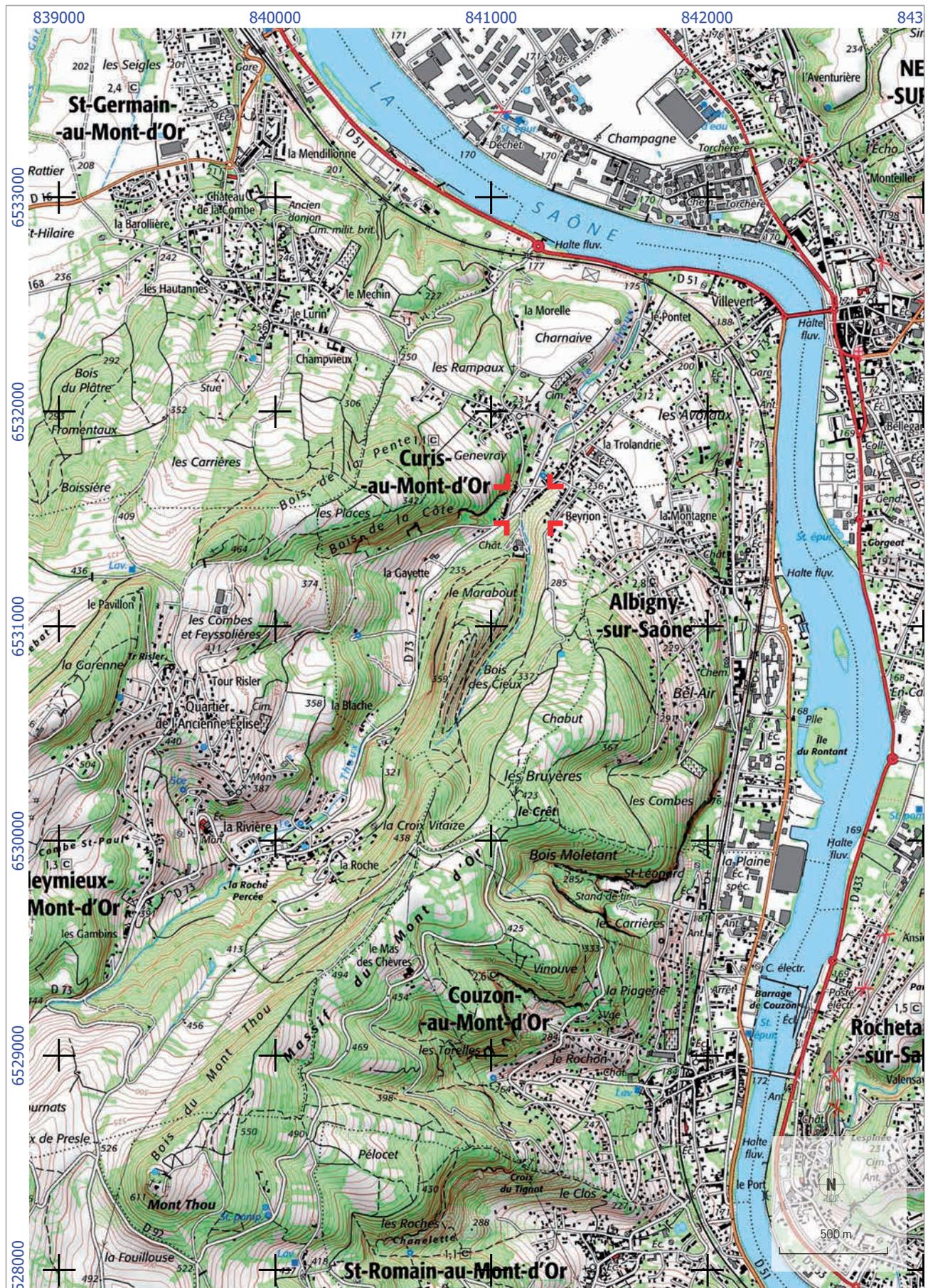


Fig. 1A : Localisation du site sur fond de carte régionale 1/250 000

Source : Direction de la communication Rhône-Alpes/Inrap ; D.A.O. : Gh. Macabéo/Inrap



CartoExplorer 3 – Copyright IGN – Projection Lambert II étendu / NTF – Echelle 1:25 000 – Grille Lambert 93 / RGF93, ©FRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

Fig. 1B : Localisation du site sur fond I.G.N. 1/25 000

Source : I.G.N. ; QGIS 2.8 et D.A.O. : Gh. Macabéo

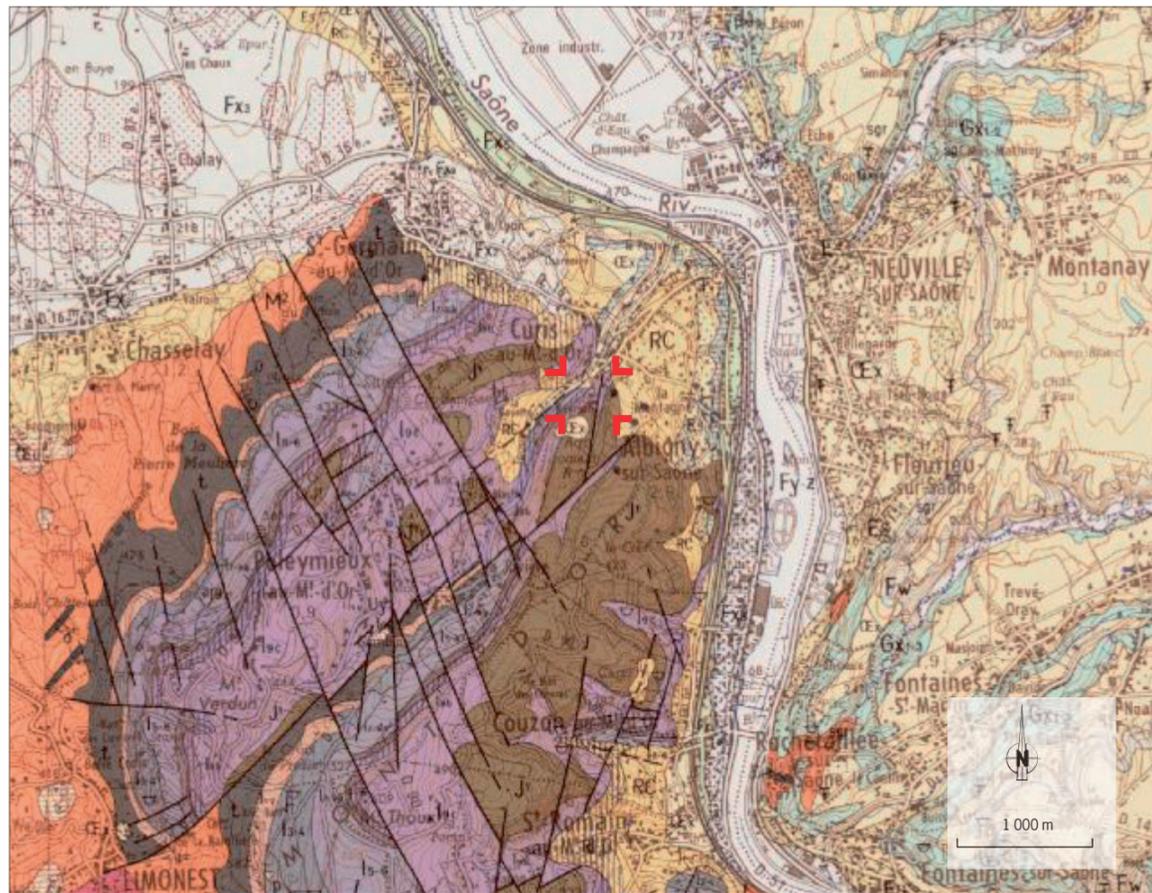


Fig. 1D : haut/localisation topographique ; bas/ carte géologique 1/50 000

Source : Google Earth et BRGM/Géoportail ; D.A.O. : Gh. Macabéo



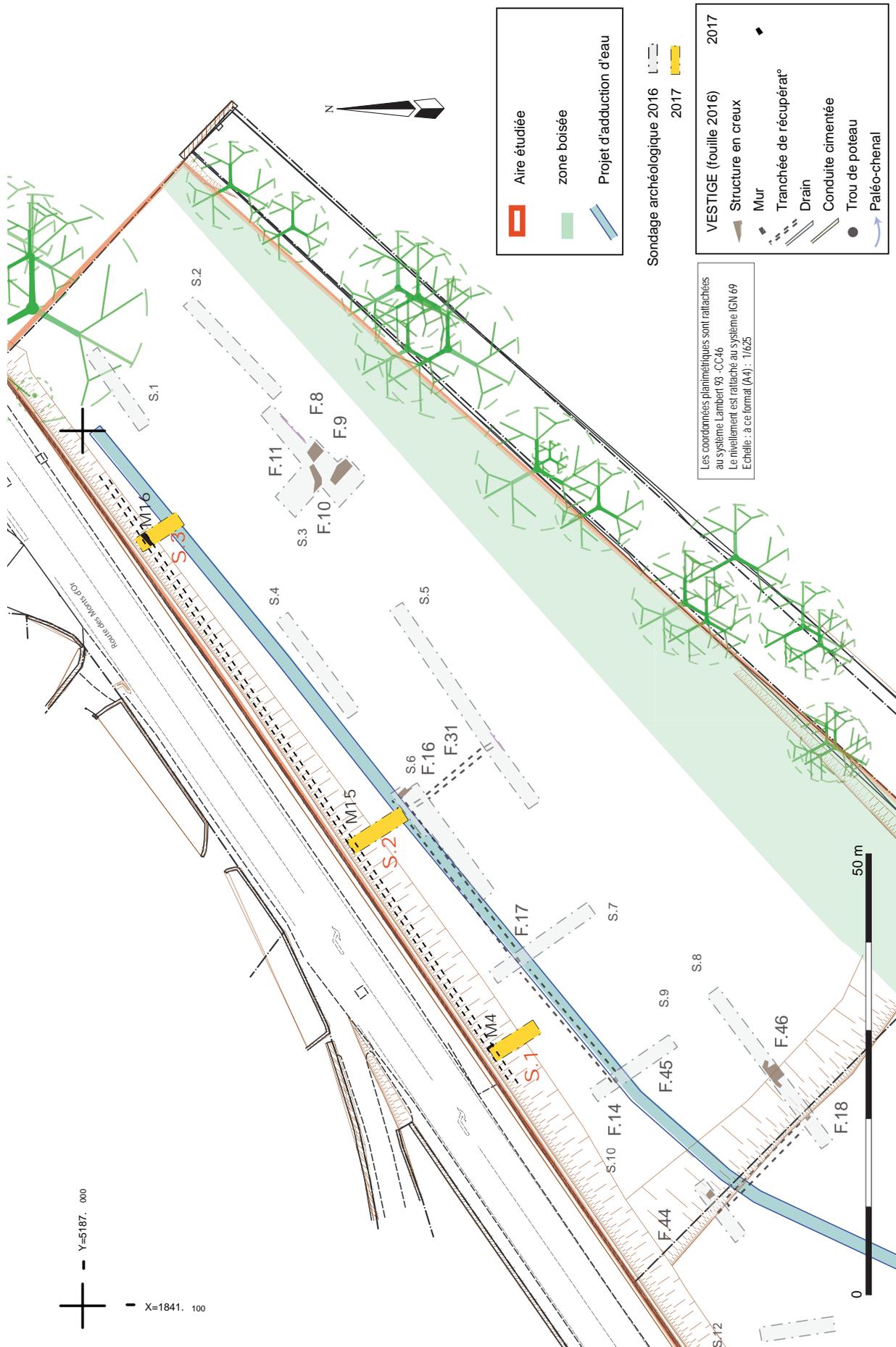
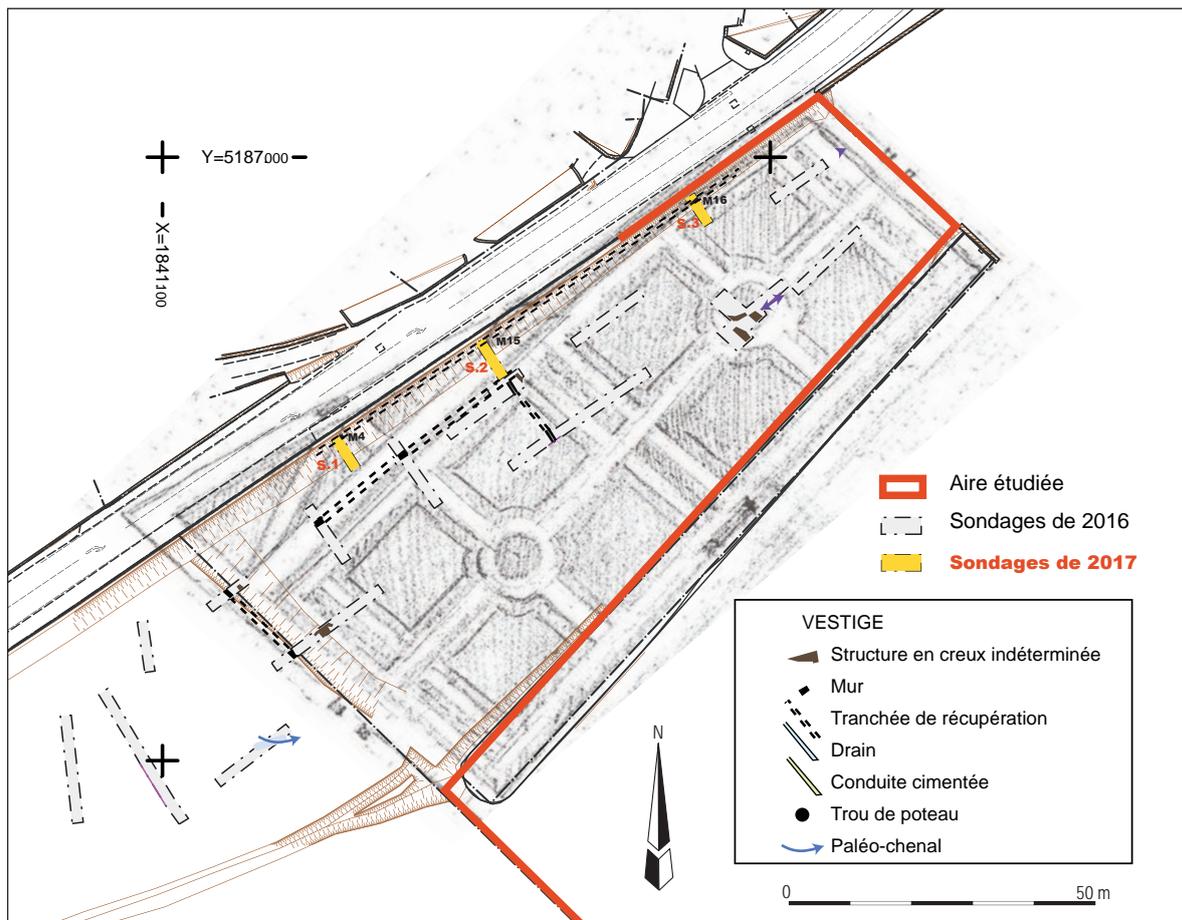


Fig. 2b : implantation des sondages de l'opération de 2017

Fond de plan : cabinet géomètre Métropole de Lyon, Dir. de l'eau ; Topographie : V. Vachon/ Inrap ; D.A.O. : F. Vaneaux/ Inrap



a : Fac-similé d'un extrait de tableau de J.-B. Lallemand (1774)



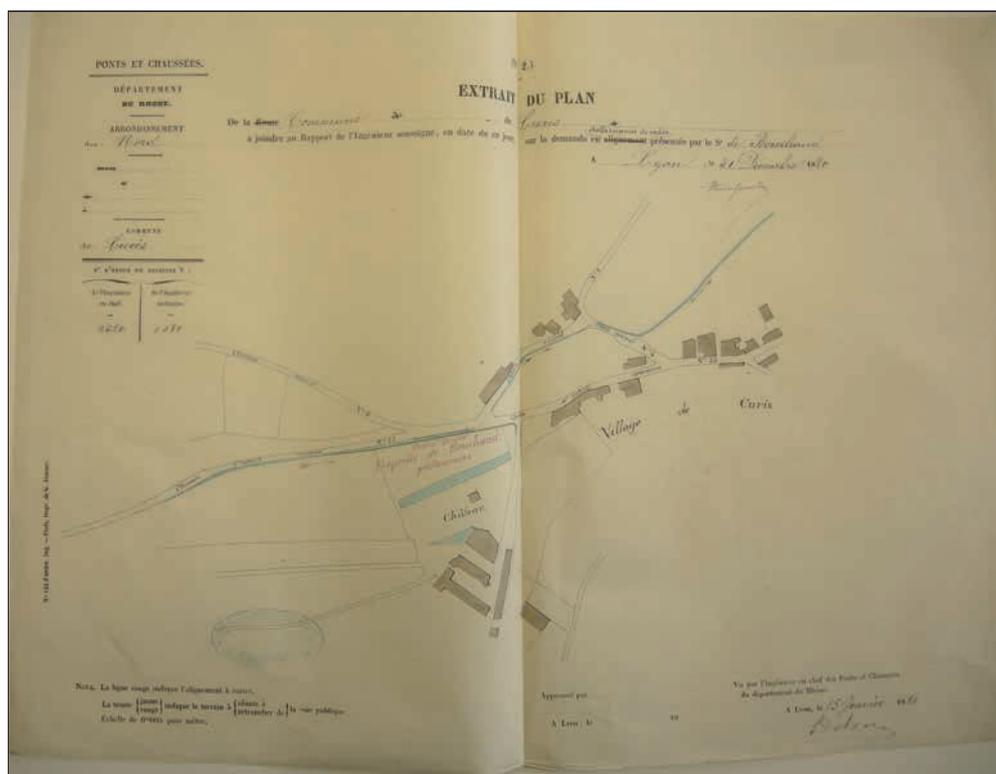
b : Projection d'un extrait de plan de J.-A. Morand (vers 1770)

Fig. 3 : haut/ fac-similé d'un extrait du tableau de J.-A. Lallemand en 1774 ;
bas/ projection du plan de J.-A. Morand vers 1770 sur le plan des sondages

Fond de plan : cabinet géomètre Métropole de Lyon, Dir. de l'eau ; Topographie : V. Vachon/Inrap ; Source : Archives69 ; D.A.O. : F. Vaireaux/Inrap



a : Plan terrier 1783 (ADR 10 G 2794)



b : Extrait du plan cadastral de 1880

Fig. 4 : haut/ Plan terrier de Curis en 1783 en couleur (Coll. Arch. Départ. ADR 10 G 2794) ;
bas/ extrait du plan du service hydraulique de Lyon en 1880,

Source : Archives69 a/ Coll. Arch. Départ. ADR 10 G 2794, b/ Coll. Arch. Départ. ADR S 798 ; Clichés : M. Goy ; D.A.O. : F. Vaireaux/ Inrap

Sondage 1, coupe ouest-est

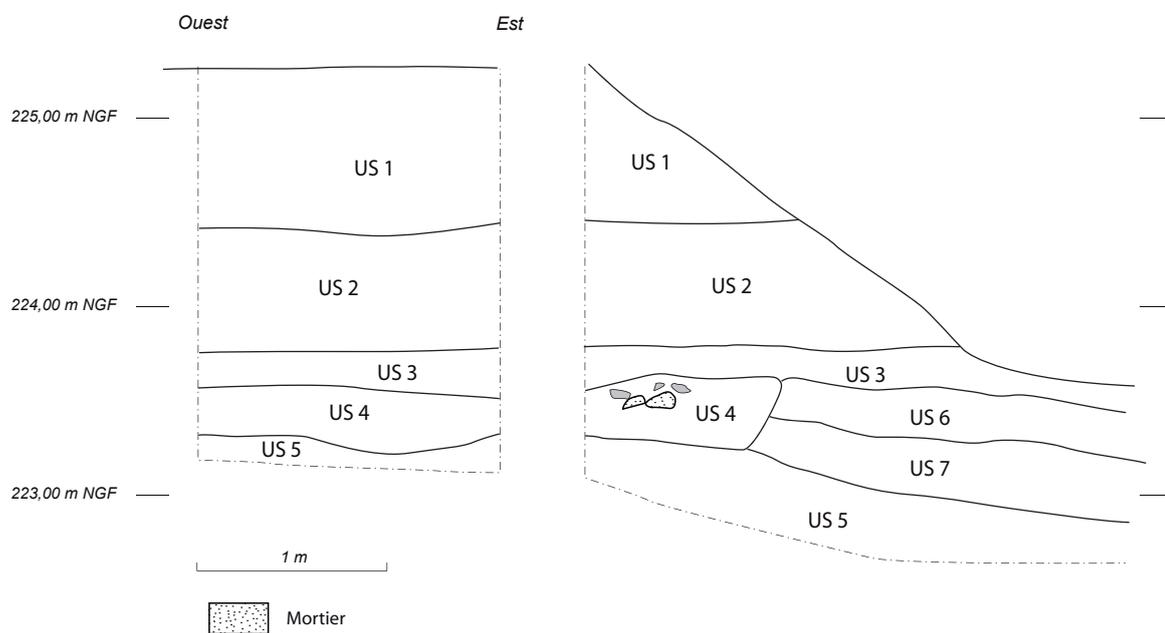


Fig. 5 : haut/vue générale de la coupe stratigraphique du sondage 1 ; bas/ coupe stratigraphique du sondage 1

Relevé : P. Constantin/ Inrap ; Cliché : © Equipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : F. Vaireaux/ Inrap



b : Log, sondage 2



a : Mur 15, sondage 2



c : Log, sondage 3

Fig. 6 : a) Vue du mur USF 15 (sondage 2) ;
 b) Log 2 du sondage 2 ;
 c) Log 3 du sondage 3

Cliché : © Equipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : F. Vaireaux/ Inrap



a : Mur 16, sondage 3



b : Mur 16, sondage 3

Fig. 7 : a et b : USF 16, (sondage 3)

Cliché : © Equipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : F. Vaireaux/ Inrap



III. Inventaires



Les inventaires réglementaires

Tableau des inventaires

Inventaires réglementaires	Présents ou absents
Inventaire des entités archéologiques	Présent
Inventaire technique du mobilier	Absent
Inventaire du matériel biologique	Absent
Inventaire des prélèvements	Absent
Inventaire des documents graphiques	Présent
Inventaire des documents photographiques numériques	Présent
Inventaire de la documentation numérique	Présent
Inventaire de la documentation écrite	Présent

Inventaire des entités archéologiques : US

69071/2212439

sondage	us/ faits	Description	sous	sur	altitude sup.
1, 2	1	Limon argileux brun compact hétérogène (galets, graviers, blocs d'enrobé, fragments de plastique) = remblai		2	
1, 2	2	Matrice hétérogène de graviers, sable jaune doré à gris avec blocs calcaire (module de 0,15 m), galets, nodules de goudron, fragments de plastique = remblai	1	3	
1, 2, 3	3	Limon argileux sableux brun foncé à noir homogène, quelques graviers et gravillons = terre végétale	2	4, 8, 11, 15	
1	4	Limon sableux orangé jaune, blocs de calcaire et gros nodules de mortier gris fin, graviers = remplissage de tranchée de récupération du mur 4	3	5	
1	5	Limon argileux sableux jaune homogène pelucheux	4, 10		
1	6, 11	Limon sableux argileux beige marron foncé assez homogène, rares petits galets et petits fragments de blocs calcaire	3	7	
1	7	Limon argileux sableux beige marron clair, aéré	6	5	
3	8	Limon argileux sableux brun beige, quelques gravillons, petits nodules de mortier	3	9	
3	9	Limon argileux sableux beige marron (plus clair que US 8), quelques galets, micro-nodules de mortier, fragments de TCA, quelques charbons de bois, très compact et très gras	8	10	
3	10	Limon argileux sableux beige marron, très compact, aéré	9	5	
2	11	Limon argileux brun jaune avec cailloutis, micro-nodules de TCA et nodules centimétriques de mortier	3	12	
2	12	Limon argileux sableux jaune avec nodules centimétriques de mortier blanc	11	13	
2	13	Passées gravilloneuses	12	14	
2	14	Limon argileux brun (jaune) pelucheux	13		
2	15 = 4	Tranchée de récupération d'un mur orienté est-ouest	3		
3	16 = 4,15	tranchée de récupération d'un mur orienté est-ouest	8		
3	17	Blocs de calcaire (0,50 m sur 0,60 m) dans limon argileux brun foncé à noir = éboulis		3	

Inventaire des documents graphiques**69071/2212439**

N°Min.	type de document	Description espace	US	Fait	Echelle	Plan ou coupe	Date	Auteur
1	A3 calque polyester	sondage 1	1,2,3,4,5,6,		1/20	Coupe	10/01/2017	P. Constantin
2	A3 papier millimétré	sondage 3	3,8,9,10,5		1/20	Coupe	10/01/2017	P. Constantin
3	A3 papier millimétré	sondage 2	3,11,12,13,14		1/20	Coupe	10/01/2017	M. Goy

Inventaire des documents photographiques

69071/2212439

LISTING DES PHOTOS NUMERIQUES

N°N	N° affichés par Inrap	vue de	description d'espace	sujet	description	us/fait/Mur										auteur	date		
						1	2	3	M4	5									
1	11002 51	Sud	Sond. 1	coupe	coupe ouest-est parallèle à la RD73													P. Constanthn	10/01/2017
2	11002 52	Sud	Sond. 1	coupe	coupe ouest-est parallèle à la RD73													P. Constanthn	10/01/2017
3	11002 53	Sud	Sond. 1	coupe	coupe nord-sud; détail lambeau de mur													P. Constanthn	10/01/2017
4	11002 54	Sud	Sond. 1	coupe	coupe nord-sud; partie nord													P. Constanthn	10/01/2017
5	11002 55	Sud-Ouest	Sond. 1	coupes	coupes ouest-est et nord-sud													P. Constanthn	10/01/2017
6	11002 56	Sud-Ouest	Sond. 1	coupes	coupes ouest-est et nord-sud et vue RD73													P. Constanthn	10/01/2017
7	11002 57	Sud-Ouest	Sond. 1	coupes	coupes ouest-est et nord-sud et vue RD73													P. Constanthn	10/01/2017
8	11002 58	Sud-Est	Sond. 1	coupe	coupe nord-sud; vue RD73 et sd2 et3													P. Constanthn	10/01/2017
9	11002 59	Sud-Est	Sond. 1	coupe	coupe nord-sud; vue RD73 et sd2 et3													P. Constanthn	10/01/2017
10	11002 60	Sud-Est	Sond. 3	Plan et coupe	coupe ouest-est; Mur 15		15	17	10	5								P. Constanthn	10/01/2017
11	11002 61	Sud-Est	Sond. 3	coupe	coupe ouest-est; Mur 15; vue RD73		17	15	10	5								P. Constanthn	10/01/2017
12	11002 62	Sud-Est	Sond. 3	coupe	coupe ouest-est; Mur 15; vue rapprochée		17	15	10	5								P. Constanthn	10/01/2017
13	11002 63	Sud-Est	Sond. 3	coupe	coupe ouest-est; Mur 15; vue rapprochée		17	15	10	5								P. Constanthn	10/01/2017
14	11002 64	Zénithale	Sond. 3	vue de la structure	mur de clôture : M15; en plan		15											P. Constanthn	10/01/2017
15	11002 65	Zénithale	Sond. 3	vue de la structure	mur de clôture : M15; en plan		15											P. Constanthn	10/01/2017
16	11002 66	Zénithale	Sond. 3	vue de la structure	mur de clôture : M15; en plan		15											P. Constanthn	10/01/2017
17	11002 67	Zénithale	Sond. 3	vue de la structure	mur de clôture : M15; en plan		15											P. Constanthn	10/01/2017
18	11002 68	Sud	Sond. 3	vue de la structure	mur de clôture : M15; en plan		15	10										P. Constanthn	10/01/2017
19	11002 69	Sud	Sond. 3	vue de la structure	mur de clôture : M15; en plan		15											P. Constanthn	10/01/2017
20	11002 70	Sud	Sond. 3	vue de la structure	mur de clôture : M15; en plan		15											P. Constanthn	10/01/2017

Inventaire de la documentation numérique

69071/2212439

N° CD	Contenu	Logiciels
1	Texte, inventaire, DAO, Photo, scans	Word, Adobe Acrobat, File Maker, Excel, Illustrator

Inventaire de la documentation écrite**69071/2212439**

N° archive	Contenu	Contenant
1	3 x A3 polyester , archives	Pochette A3



Inrap/Bron - 30 janvier 2017 -



Curis-au-Mont-d'Or, Rhône (69), Ruisseau du Thou et Réfection du mur de soutènement de la RD73

Chronologie

XVIII^e s.
XIX^e s.

Le diagnostic « Ruisseau de Thou et Réfection du mur de soutènement de la RD 73 » à Curis-au-Mont-d'Or a été réalisé dans l'emprise de l'aménagement écologique futur du ruisseau du Thou situé dans la plaine alluviale, en contrebas du château de Curis, dit de la Trolanderie.

Sujets et thèmes

Parc à la française,
mur,
hydraulique,
fondations arasées

L'opération a permis de retrouver, dans trois sondages, le mur de clôture du jardin sous le talus supportant l'accotement de la chaussée actuelle. Ce mur est partiellement conservé sous des remblais d'aménagement de la R.D. 73 et des remblais de carrière. Le niveau de « terre de jardin » a été également mis en évidence dans ces sondages en pied de ce talus, artificiellement exhaussé de 1 m à 3 m.

Mobilier

-

La documentation iconographique disponible des XVIII^e et XIX^e s. a fourni des éléments de précision sur le jardin et ses abords et sur le ruisseau du Thou.